



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 17 décembre 2015 – n° 186/H030

INTERCOMMISSION  
« ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »  
« SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE »

---

Réunion du 5 novembre 2015

PROJET D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	31
LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	31

---

## PROJET D'AVIS

---

INTERCOMMISSION  
« ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »  
« SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE »

5 novembre 2015

### Avis proposés au Conseil

#### Avis n° 1

**Le cadre réglementaire de la loi « Grenelle 2 » (notamment ses articles 225 et 226) prévoit depuis 2012 une remontée d'informations** d'une part pour les entreprises de 500 salariés ou plus, réalisant plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires et d'autre part pour les entreprises cotées, ainsi que pour les collectivités locales. Ce cadre avait été présenté lors de la commission « Environnement et développement durable » de mai 2014. Pour améliorer la connaissance sur l'ISR, le Cnis souhaite que soit examinée la possibilité d'élaborer – à partir des informations quantitatives – une base de données **à des fins d'exploitation statistique** et qu'un accès à cette base soit prévu pour les acteurs concernés dans le respect du cadre juridique en vigueur.

*Références : avis de moyen terme n° 5 de la commission « Système financier et financement de l'économie », n° 2 de la commission « Environnement et développement durable » et n° 4 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »*

#### Avis n° 2

La présentation des différents travaux des acteurs concernés sur l'ISR et les fonds bas carbone montrent l'intérêt croissant pour ces questions, qui s'accompagnent d'une diversité des objectifs, des concepts et des nomenclatures. Alors que les règlements nationaux et internationaux se développent, ce contexte conduit le Conseil à préconiser notamment des travaux sur les nomenclatures nationales et internationales pour mieux répondre aux besoins dans ces domaines.

#### Avis n° 3

La large concertation organisée par le Cese et France Stratégie, en collaboration avec le Cnis et le service statistique public, a permis de proposer, pour un nombre limité de thèmes, 10 indicateurs phares et des indicateurs complémentaires, compatibles avec un cadre théorique international, et complétant le PIB dans les domaines social, économique et environnemental. Sur la base de cette proposition, un tableau de bord de 10 indicateurs a été retenu ; il alimentera un rapport annuel annexé au projet de loi de finances.

Ce tableau de bord est une avancée importante, qui correspond à la demande du Conseil dans ses avis généraux n° 30 de moyen terme et n° 4 de 2015.

Le Conseil recommande la diffusion annuelle par la statistique publique de l'ensemble du tableau de bord et des informations nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne utilisation des indicateurs complémentaires au PIB. Par ailleurs, il renouvelle sa demande d'améliorer les délais de mise à disposition des indicateurs, notamment pour les revenus et l'empreinte carbone.

*Références : avis général de moyen terme n° 30, avis général n° 4 de 2015, avis n° 4 de 2015 de la commission « Démographie et questions sociales », avis n° 3 de la commission « Environnement et développement durable »*

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE

L'INTERCOMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

- 5 novembre 2015 -

---

Présidents : Michèle PAPPALARDO, Présidente de la Commission Environnement et développement durable  
Gunther CAPELLE-BLANCARD, Président de la Commission Système financier et financement de l'économie

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, Medde, Service de l'observation et des statistiques (SOeS)  
Claire PLATEAU, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)  
  
Ronan MAHIEU, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)  
Delphine MOREAU, Banque de France

Responsables des commissions :

Environnement et développement durable : Henriette LANTIN (01 41 17 52 67)  
Système financier et financement de l'économie : Philippe ROUSSEL (01 41 17 52 66)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

INTRODUCTION.....	5
I. EN QUOI LA STATISTIQUE PUBLIQUE PEUT-ELLE CONTRIBUER À FAIRE ÉVOLUER LA MESURE DE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR) ?.....	5
II. APPROCHE DES FONDS D'INVESTISSEMENT THÉMATIQUES : L'EXEMPLE DES FONDS CARBONE.....	14
III. PROGRAMMES DE TRAVAIL 2016 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	23
IV. POINTS D'INFORMATION.....	27
CONCLUSION.....	30

## Liste des participants

ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
ARGÜN	Aylin	Bpifrance
AUDIBERT	Pierre	Conseil national de l'information statistique
AUGERAUD	Patrick	Min. Finances et des comptes publics - Dir. générale des finances publiques
BLANC	Dominique	Novethic
BONNET	Xavier	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. éco, éval. et intégr. du dév. durable
BOUILLIER	Michel	Université Paris X Nanterre - COMUE Paris Lumières
CAPELLE-BLANCARD	Gunther	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
CROSEMARIE	Pierrette	Conseil économique social et environnemental
DE LA BAUME	Hortense	Initiative France
DEGRON	Robin	Cour des comptes
DOUILLARD	Pierre	France Stratégie
DUMARTIN	Sylvie	Insee - Statistiques d'entreprises
DURAND	Denis	Confédération générale du travail
FASOLI	Fabrice	Crédit mutuel
FINIDORI	Esther	Carbone 4
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GAUVAIN	Bruno	Confédération nationale des poissonniers-écaillers de France
GIFFARD	Alain	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
HOFF	Roland	Autorité des marchés financiers
JOSSE	Élodie	Agence nationale de l'habitat
KREMP	Elisabeth	Insee - Statistiques d'entreprises
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
LAPIERRE	Catherine	Association 4D
LEBRERE	Alexandre	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
LEFEVRE	Jonathan	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
LOUIS	Georges	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
MAHIEU	Ronan	Insee - Études et synthèses économiques
MENDEZ	Vanessa	Positive Planet
MONFRONT	Régine	Banque de France
MORARD	Valéry	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MOREAU	Delphine	Banque de France
MOREAU	Sylvain	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MOREL	Romain	I4CE - Institute for climate economics
MOSDALE	Lauren	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
NASCIMENTO	Iuli	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France
NIRASCOU	Françoise	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
NORMAND	Jérôme	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
ORZONI	Gilles	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Dir. gén. infrastructures, transports et mer
PAPPALARDO	Michèle	Cour des comptes
PLATEAU	Claire	Insee - Études et synthèses économiques
PREVOST	Laurine	Association FINANSOL
ROMEY	Carine	Autorité des marchés financiers
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
SAGLIETTI	Carla	Conseil économique social et environnemental
SCHIRMER	Lisa	Banque de France
TOGNI	Lucie	Mouvement des entreprises de France (Medef)
TRUPIER	Pierre	Environnement 92
TROUPEL	Céline	Autorité des marchés financiers
VINCENT	Isabelle	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
VINCENT	Julien	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
WAXIN	Timothée	Fédération bancaire française

*La séance est ouverte à 14 heures 10,  
sous la présidence de Michèle Pappalardo et Gunther Capelle-Blancard.*

## **INTRODUCTION**

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Bonjour à tous. Lorsque nous avons imaginé cette réunion, voilà neuf mois, nous pensions que ce sujet était d'actualité. Nous ne pouvions pas tomber mieux avec le « Volkswagate », une affaire de mensonge d'un grand groupe sur plusieurs années, qui marquera sans doute un tournant dans le domaine des informations extrafinancières communiquées au marché. Cette affaire soulève des enjeux économiques et sociétaux extrêmement importants, puisque Volkswagen a perdu des dizaines de milliards d'euros de capitalisation boursière, sans parler des conséquences sanitaires et environnementales. Notre discussion tombe donc à point nommé pour s'interroger sur la qualité des informations produites en matière d'investissement socialement responsable. Pour l'anecdote, la semaine avant ses aveux, Volkswagen avait publié un communiqué de presse se félicitant d'être le numéro un des constructeurs automobiles mondiaux en termes de performance extrafinancière d'après le *Dow Jones Sustainability Index*. Quelle est la qualité de l'information produite par les entreprises ? Comment la statistique publique peut-elle contribuer à l'amélioration de cette information ? Telles sont les questions que nous allons nous poser aujourd'hui.

### **Michèle PAPPALARDO**

Je suis ravie de cette première intercommission. Pour ma part, je lisais hier le classement du *Carbon Disclosure Project* qui classe Volkswagen dans la catégorie A. Cette affaire doit nous amener à nous interroger sur l'intérêt et la réalité des informations utilisées dans ces classements. Nous nous poserons cette question sous un angle très pratique. Comment la statistique publique peut-elle se révéler plus utile, plus efficace en matière d'ISR ? Comment peut-elle sécuriser certaines informations ? Faut-il engager des travaux supplémentaires ? Nous essaierons d'explorer ces différents sujets avec des spécialistes de l'ISR et de la statistique publique.

Après un questionnaire très global sur l'ISR, nous nous intéresserons au thème du carbone, le plus utilisé par les acteurs aujourd'hui. Nous examinerons ensuite le programme de travail de nos deux commissions et un point d'information qui concerne davantage le développement durable avec les objectifs adoptés par l'ONU et les indicateurs complémentaires au PIB sur lesquels nous travaillons depuis deux ans déjà au sein de notre commission.

## **I. EN QUOI LA STATISTIQUE PUBLIQUE PEUT-ELLE CONTRIBUER À FAIRE ÉVOLUER LA MESURE DE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR) ?**

### **1. La demande publique : les objectifs et les enjeux**

**Xavier BONNET, Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (Seeidd)**

Je suis ravi d'être parmi vous pour aborder ce sujet qui intéresse fortement le ministère de l'Écologie. J'organiserai mon propos en deux temps. J'expliquerai d'abord en quoi l'ISR peut inciter à une transition écologique et au développement durable dans toutes ses dimensions, y compris sociales. Je décrirai ensuite l'actualité de ce sujet en France et les actions engagées par le ministère.

Le Cnis a déjà abordé la question de la responsabilité sociétale des entreprises voilà deux ou trois ans. Nous déclinons aujourd'hui ce sujet sur des aspects de finance durable. En fournissant au marché de l'information sur le caractère durable des sous-jacents aux actifs financiers, l'ISR a pour objectif de permettre à l'épargnant d'effectuer un choix plus éclairé et plus en phase avec son besoin de faire reconnaître une aspiration vers un certain bien-être et, ce faisant, remonter jusqu'à influencer le comportement de l'entreprise. Cette démarche s'appuie sur la responsabilité sociétale des entreprises. Il faut en effet disposer de l'information de base de la part des entreprises pour pouvoir construire ensuite le mécanisme utile pour transmettre cette information de manière utile à l'épargnant.

On dit souvent que mettre en place une nouvelle infrastructure informationnelle a un coût. Dans un environnement concurrentiel, les entreprises craignent que cet investissement entrave leur compétitivité s'il est exigé en France et nulle part ailleurs. Certes, cette démarche a un coût, mais elle présente également un bénéfice, y compris pour l'entreprise. Ce bénéfice reste difficile à évaluer. Quelques travaux commencent néanmoins à démontrer que l'investissement socialement responsable a des effets favorables significatifs sur la performance de l'entreprise. Ce résultat doit être nuancé puisque le dispositif de communication reste fondé sur une base volontaire, même si la France l'a rendu contraignant pour les entreprises cotées depuis 2002 et surtout 2012. D'autres études sont également menées aux États-Unis et démontrent l'existence d'un lien étroit entre l'effort de communication et la performance. En France, Patricia Crifo à l'école Polytechnique a réalisé de nombreuses études sur le sujet.

Au-delà de ce premier questionnement, nous devons nous demander si la finance, qui ajoute une étape supplémentaire, se révèle tout aussi utile. Or il paraît difficile d'apporter une réponse d'autant qu'au biais de sélection s'ajoute une difficulté liée au fait qu'investir un euro ne fait pas forcément bouger l'investissement physique sous-jacent, compte tenu des mécanismes de vases communicants. Il n'est donc pas évident de sérier l'effet propre de l'information socialement responsable sur le comportement de l'entreprise. Un marché qui fonctionne bien est un marché qui véhicule de l'information, car cette information crée des opportunités d'affaires, comme l'ont récemment souligné le gouverneur de la Banque d'Angleterre et le Président du *Financial Stability Board*. Nous avons besoin d'informations dans le marché pour construire des business et ce besoin joue donc au bénéfice des entreprises. En fournissant cette information, nous permettons aussi aux épargnants de financer des projets qui n'auraient peut-être pas vu le jour. Cela nous permet donc de sortir de l'effet d'éviction pour attirer l'épargne vers des projets qui n'auraient pas pu se développer autrement. Même si l'entreprise doute que l'effet d'orientation de l'épargne présente une grande influence, elle peut considérer que l'information rend la comparaison possible et être ainsi incitée à changer son comportement pour améliorer son classement par rapport aux autres.

S'agissant du paysage institutionnel actuel, le mouvement est en marche, avec plus de 200 milliards d'euros investis alors même que nous n'avons pas construit d'instrument économique d'incitation véritable pour amener les acteurs à s'engager dans une telle démarche. Il s'agit toujours pour l'instant de démarches volontaires et gratuites. Il n'existe pas par exemple d'instruments fiscaux pour les épargnants qui choisiraient d'investir dans cette voie. Une demande sociale forte s'exprime aujourd'hui, mais nous nous interrogeons aussi sur la qualité de cette information. Cette question se révèle bien évidemment cruciale. Pour être utile, l'information doit être reconnue par tous. Différents labels cherchent à clarifier la qualité de cette information. La conférence environnementale de 2012 a d'ailleurs émis une recommandation en vue de la création d'un nouveau label reconnu par l'État.

Tous les labels ne se valent pas et ne donnent pas les mêmes informations. Des groupes de travail se sont intéressés à cette question depuis 2012. La Conférence bancaire et financière qui s'est tenue en 2014 a également abordé le sujet dans le cadre de son groupe de travail n° 4. Ce groupe a fait ressortir la nécessité de distinguer d'une part un label de masse, qui aurait vocation à couvrir tous les secteurs de l'économie et tous les gestionnaires d'actifs et d'autre part un label plus volontariste et plus directement lié à l'enjeu environnemental. Le groupe considérait en effet que nous ne pouvions pas mener les deux approches de front. Une phase de transition s'avère nécessaire pour conduire les acteurs de la gestion à canaliser un maximum d'épargne sur un label ISR de masse et commencer à faire bouger les masses financières vers la transition énergétique.

Nous avons initié en parallèle un groupe de travail sur un label ISR à vocation large, en lien avec le ministère des Finances et de nombreux acteurs de la place financière, des organisations syndicales, des ONG ou des personnalités qualifiées. L'État devrait sortir ce label ISR l'an prochain. La ministre de l'Écologie envisage également de lancer le label vert de transition énergétique et climat avant la COP21. Je vous en reparlerai au cours de ma deuxième présentation.

Sur ces questions de labels différenciés, le Comité de l'économie verte, qui a suivi le Comité de la fiscalité écologique, présidé par Dominique Bureau, a émis un avis le 16 juillet dernier soulignant l'intérêt de s'engager dans cette voie de l'amélioration de l'information dans le secteur financier.

## 2. Données privées et production d'indicateurs : quel apport possible de la statistique publique ?

### Dominique BLANC, Novethic

Novethic est un centre de recherche et un média lancé en 2001 par la Caisse des Dépôts, à une époque où les concepts de responsabilité sociale et de développement durable étaient bien moins démocratisés qu'aujourd'hui. Nous nous sommes spécialisés depuis sur les questions d'investissement socialement responsable au travers de nombreuses études et d'un système de labellisation que nous avons initié en 2009. Cette première initiative nous conduit à travailler aujourd'hui sur les projets de labels lancés au niveau du ministère.

L'investissement socialement responsable a commencé à se structurer voilà une quinzaine d'années avec l'idée qu'il traduisait le développement durable ou la responsabilité sociale dans la gestion de produits financiers. Cette démarche a été initiée par une trentaine de fonds représentant environ 30 milliards d'euros. Elle s'est ensuite développée très rapidement, puisque nous avons atteint 230 milliards d'euros en fin d'année dernière pour l'ensemble des fonds d'investissement socialement responsable. La majorité provient d'actifs institutionnels investis par exemple par des caisses de retraite, des assurances et des mutuelles. 30 % sont issus des investissements réalisés par des particuliers *via* les produits d'investissement proposés par les banques.

L'intégration ESG<sup>1</sup> s'est développée en parallèle. Elle part de l'idée que nous construisons des produits spécifiques à l'ISR, mais que la recherche mise au point pour tenter de mesurer et comprendre les phénomènes de développement durable dans une optique financière peut avoir un impact financier. Ces enjeux peuvent donc être intégrés non seulement pour des produits dédiés, mais aussi dans une optique de gestion financière avisée, plutôt orientée sur le long terme. Dans l'exemple de Volkswagen, certains fonds ISR avaient pu, à travers leur analyse très systématique, anticiper le fait que l'entreprise n'était pas socialement responsable, parce que sa gouvernance avait déjà fait l'objet de nombreux scandales de corruption et que sa politique en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants ne figurait pas parmi les plus ambitieuses, comparée à d'autres constructeurs automobiles. D'autres ont identifié le problème dès que le scandale a éclaté et ont vendu leurs positions dès l'ouverture des marchés, comprenant qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un problème de responsabilité sociale, mais que cela relevait aussi d'un problème de performance financière.

Aujourd'hui, lorsque nous cherchons à comprendre la manière dont les paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance affectent la gestion financière, nous pouvons additionner les investissements ISR et l'intégration ESG. Ce faisant, ce phénomène représente 600 milliards d'euros, soit entre 1 euro sur 10 et 1 euro sur 5 investi dans ce domaine.

### Michèle PAPPALARDO

Que signifie l'intégration ESG ?

### Dominique BLANC

Des fonds ISR se sont développés avec l'ambition d'apporter une valeur ajoutée en matière de développement durable sans pour autant renier la performance financière et offrir la garantie que le processus va délivrer une qualité supérieure en matière environnementale et sociale. Pour obtenir un fonds ISR, il est nécessaire de mettre en œuvre un processus systématique, que ce soit dans l'analyse ou dans la façon dont le résultat de cette analyse va affecter la décision d'investissement. Dans le cadre de l'intégration ESG (environnement, social et gouvernance), la démarche se révèle plus diffuse, car elle n'est pas appliquée sur des produits dédiés, mais sur la gestion d'un investisseur institutionnel ou d'une société de gestion et dans une optique beaucoup plus financière. Dans cette démarche, des critères sont pris en compte dès lors qu'ils présentent un impact sur la performance économique ou financière de l'entreprise. La combinaison de l'ISR, qui se veut exigeant et de l'intégration ESG qui recouvre un volume plus important a permis de faire évoluer ce domaine de manière assez rapide.

Aujourd'hui, l'ISR comme l'intégration ESG restent des démarches très financières. L'ISR questionne l'épargnant sur la finalité de son épargne, mais il n'a apporté jusqu'à présent qu'une réponse partielle. Il

---

<sup>1</sup> Environnement, Social, Gouvernance (par exemple : critères ESG)

interroge les entreprises sur un certain nombre de paramètres pratiques, mais la façon dont cette démarche est expliquée à l'épargnant reste relativement limitée. Il importe de développer des indicateurs simples, d'autant que la crise a démontré qu'il ne fallait pas accorder une confiance aveugle aux acteurs de la gestion financière. L'absence d'information constitue clairement un frein en matière de diffusion de l'ISR dans les réseaux de banque de détail. Si les investisseurs institutionnels recouvrent encore 70 % des investissements socialement responsables, cela ne tient pas au fait qu'ils se montrent plus intéressés par le sujet, c'est parce que les particuliers ne sont pas suffisamment informés. L'une des clés pour sortir de cette ornière et développer une démarche plus qualitative consiste donc à établir des indicateurs d'impact de la mesure de la valeur ajoutée qu'offre l'ISR.

Deux pistes sont explorées aujourd'hui. L'ISR aborde de multiples critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Parmi les critères sociaux, par exemple, il existe une multitude de critères d'analyse passant par la manière dont une entreprise forme ses salariés, dont elle gère sa politique d'emploi et, le cas échéant, de restructuration, son dialogue social, son accidentologie du travail, tout cela mis en perspective avec le contexte géographique. Ces critères sont également considérés en fonction de la nature de l'entreprise, son secteur d'activité, ses implantations géographiques. Tous ces éléments permettent à des analystes ISR de se forger un avis sur l'entreprise. Pour concrétiser cet avis, il est possible de passer par un système de notation, mais l'exercice se heurte alors à un manque de lisibilité. Une autre piste se développe depuis plusieurs années, consistant à ne pas retenir tous les critères, mais à définir quelques indicateurs quantitatifs concrets qui paraissent plus pertinents que les autres.

Sur le volet social, les gestionnaires de fonds ISR s'intéressent plus particulièrement à la création d'emploi. Or ils éprouvent des difficultés à agréger de manière fiable la création d'emploi des entreprises à l'échelle d'un portefeuille. Il existe à l'évidence des difficultés inhérentes aux sociétés multinationales qui opèrent des fusions et des acquisitions dans différents pays. Il est également fort possible que la multiplicité des critères sur lesquels les fonds ISR travaillent ait fait perdre de la lisibilité à la démarche et complique aujourd'hui la comparaison. Les gestionnaires qui travaillent sur le sujet sont contraints de créer la donnée *ex nihilo*. En effet, les entreprises multinationales sont soumises aujourd'hui à un reporting social réglementaire très précis sur leur périmètre français. Elles doivent préciser leurs effectifs mondiaux, sans que l'on puisse pour autant tracer les mouvements intragroupes au cours de l'année. Une réflexion pourrait être menée en matière de fourniture de données, car les entreprises devraient *a minima* être en mesure d'expliquer l'évolution de l'emploi dans les différents pays. D'autres critères sociaux sont également utilisés, notamment les écarts de rémunération ou les accidents de travail, mais ils sont rarement déployés à l'échelle des portefeuilles ISR.

Sur le climat, des initiatives intéressantes sont menées dans la perspective de la COP21. Depuis un an surtout, les investisseurs se sont emparés de cette question. Au sommet des Nations Unies sur le climat, en septembre 2014, à New York, une communauté de 300 investisseurs, fonds de pension et compagnies d'assurance internationales, a reconnu qu'il s'agissait aussi d'un problème de gestion financière et a déclaré vouloir prendre en compte cet aspect dans ses activités. Nous avons publié sur notre site une étude mesurant trimestre après trimestre la façon dont ce phénomène a pris de l'ampleur et se matérialise au travers des gestions financières. Aujourd'hui, près de 1 000 investisseurs ont déclaré leur intérêt pour le sujet, pour un volume de 38 000 milliards de dollars d'actifs, en désinvestissant les secteurs les plus intensifs en carbone comme le charbon, en s'engageant auprès des entreprises pour qu'elles fassent évoluer leur *business modèle* et en investissant dans des solutions alternatives comme les énergies renouvelables. Ces évolutions démontrent le besoin pour ceux qui travaillent sur le sujet depuis dix ans de démontrer en quoi leur processus d'investissement socialement responsable apporte une valeur ajoutée environnementale.

Progressivement, l'enjeu de mesure du CO<sub>2</sub> tend à devenir une commodité, disponible pour tous à tout instant, avec l'objectif d'obtenir ces indicateurs au moindre coût. Dans le même temps, les indicateurs dont nous disposons aujourd'hui peinent à être pertinents. Non exhaustifs, ils ne couvrent pas les émissions des entreprises ni l'ensemble de leurs activités. Par ailleurs, ils s'inscrivent dans une optique plutôt rétroactive ou reflètent au mieux l'instant présent. Ils ne donnent en revanche aucune indication sur les orientations de l'entreprise à plus long terme et sur les émissions qu'elle évitera grâce à un *business modèle* tourné vers la transition énergétique et écologique. Les investisseurs internationaux débattent aujourd'hui de ces questions de méthodologie et de reporting sur les enjeux du climat. Dans le marché obligatoire, des obligations spécifiques fléchées vers des projets à valeur ajoutée environnementale (« green bonds ») essaient de faire de la lumière sur la question du financement vert. Enfin, il importe d'aborder toutes les dimensions de l'économie, en particulier l'immobilier, l'efficacité énergétique dans l'industrie et les services. Sur ces sujets doit s'ouvrir un chantier de mesure et d'évaluation. La finance pourrait par ce biais démontrer un impact

environnemental fort, mais nous éprouvons de grandes difficultés à le démontrer aujourd'hui. L'immobilier a beaucoup évolué dans ce sens au cours des dernières années, mais nous ne parvenons pas encore à mesurer le résultat de cette démarche environnementale, notamment lors de l'utilisation du bâtiment.

### **3. Traçabilité de l'ISR dans les fonds d'investissement**

#### **Delphine MOREAU, Banque de France**

Nous avons choisi d'illustrer le propos en évoquant les organismes de placement collectif (OPC) et en vous montrant combien il s'avère difficile de tracer, dans cette catégorie spécifique que sont les fonds d'investissement, les investissements à portée socialement responsable.

Lorsque nous produisons des statistiques, nous nous appuyons généralement sur des dispositifs réglementaires. Les fonds d'investissement n'échappent guère à cette logique. Ils sont effectivement soumis à un dispositif issu du cadrage de la Banque centrale européenne. La collecte sur les statistiques des organismes de placement collectif en France est fondée sur deux règlements qui visent deux grandes catégories de fonds d'investissement : les fonds dits monétaires – dont nous suivons la masse monétaire au niveau européen et donc les investissements de court terme (moins de deux ans) – d'une part, et les fonds dits non monétaires d'autre part, qui poursuivent plutôt des stratégies actions et obligations de moyen et long terme et dont la catégorisation ne relève pas de la Banque de France.

Nous organisons une collecte pour notre compte afin de produire les statistiques demandées par la Banque centrale européenne, mais aussi pour le compte de l'autorité des marchés financiers (AMF) et nous nous appuyons pour cela sur l'ensemble du cadre donné par la BCE et l'AMF. Nous l'utilisons plus particulièrement pour produire des statistiques au niveau national, établir les comptes financiers et non financiers des fonds d'investissement et analyser leur poids dans le financement de l'économie puisqu'ici se joue l'orientation de l'épargne des ménages et des investissements des institutionnels. Les investissements doivent se révéler productifs pour l'économie française. Nous essayons donc de retracer autant que possible les circuits de financement au niveau macroéconomique et procédons à un suivi plus monétaire pour les besoins de la politique monétaire européenne.

S'agissant des sources de données, les agréments sont gérés au niveau de l'AMF qui dresse ainsi un état civil des sociétés de gestion et des fonds d'investissement. Les sociétés de gestion doivent déclarer à l'Autorité des marchés financiers l'actif net pour chaque fonds d'investissement. En France, le marché recouvre 500 sociétés de gestion, qui représentent l'unité sociale et légale et plus de 10 000 fonds associés, dont une grande majorité de fonds non monétaires. La Banque de France organise une collecte auprès des sociétés de gestion qui nous remettent les données individuelles pour ces 10 000 fonds. C'est à partir de ces informations que nous avons cherché à déterminer la place prise par l'investissement socialement responsable dans les placements des institutionnels et des épargnants. Nous réalisons également une collecte qui permet de compléter les informations issues du bilan des fonds par une vision de la détention de ces fonds. Par le biais des teneurs de comptes conservateurs, nous connaissons en effet la zone de résidence, le secteur détenteur (banque, assurance, ménage, etc.).

Nous nous appuyons sur une classification établie par l'Autorité des marchés financiers. Or à aucun moment les besoins réglementaires ne nous ont conduits à créer une catégorie spécifique pour cibler l'investissement socialement responsable. Dans les faits, nous nous trouvons face à des facteurs très hétérogènes et nous ne pouvons, pour l'instant, utiliser aucun élément pour ventiler ces fonds de caractère particulier. Pour tenter de cerner cette population de fonds d'investissement, nous avons uniquement utilisé le libellé de l'organisme de placement collectif. Plusieurs fonds d'investissement français ont choisi d'introduire la notion d'ISR dans leur dénomination sociale. Cette mention fait l'objet d'un contrôle de la part de l'AMF qui veille à ce que l'investisseur potentiel dispose d'informations suffisantes pour s'assurer que ses fonds seront bien orientés vers une action socialement responsable. Cette terminologie doit rester cohérente avec les objectifs ISR. Sur ce seul critère, nous avons recensé 154 fonds en décembre 2014, pour un montant de 28 milliards d'encours. Je reconnais le facteur totalement réducteur du critère utilisé, mais nous n'en possédons pas de meilleur dans la collecte d'informations organisée par la Banque de France.

#### **4. Échanges avec la salle**

##### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Il existe effectivement de grandes différences dans la mesure des encours et il s'avère difficile de définir la responsabilité d'un fonds et d'une entreprise. Vous avez évoqué la création de labels. Nous sommes tous favorables à la communication d'informations en plus grand nombre, à la condition toutefois que ces informations soient de qualité, surtout s'il s'agit d'un label public. Ce label s'appuiera-t-il sur la statistique publique avec toutes ses exigences et sa rigueur ? Il n'existe pas de données publiques sur l'ISR aujourd'hui. Or, des labels sont quand même envisagés, voire des incitations fiscales. Pour décider de telles mesures, il importe que la statistique publique norme au moins la collecte d'informations.

##### **Élodie JOSSE, Agence nationale de l'habitat (Anah)**

Pouvons-nous retrouver la source des investissements sur ces fonds et déterminer si ces investissements proviennent de l'épargne des particuliers ou de leur reste à vivre ? Cela peut en effet affecter la gestion du quotidien.

##### **Georges LOUIS, CFE-CGC**

S'agissant des indicateurs, la liste présentée par Novethic me paraît très restrictive. Vous n'avez pas évoqué la formation, la qualité de vie au travail ou la rémunération, qui constituent pourtant des critères sociaux fondamentaux. Vous avez également oublié un grand nombre de critères environnementaux, vous limitant à la seule empreinte carbone. Si l'on veut s'intégrer dans une transition énergétique ou écologique au sens large, il convient de tenir compte aussi de critères relatifs aux ressources. Il me semblerait par ailleurs pertinent de s'intéresser aux indicateurs en matière d'externalités négatives, l'impact sur la qualité de l'air par exemple. Je tiens également à rappeler que le reporting extrafinancier qui s'applique aux entreprises de plus de 500 salariés repose sur un certain nombre de critères. L'information publique existe. Ce reporting constitue à mon sens une bonne base de travail pour une éventuelle démarche de labellisation.

##### **Alain GIFFARD, CFE-CGC**

Il existe aujourd'hui un label pour l'épargne salariale. Il a en effet été créé au début des années 2000 un comité intersyndical de l'épargne salariale chargé d'informer les investisseurs et les représentants des salariés dans les conseils de surveillance. Aujourd'hui, les représentants syndicaux de chaque entreprise concernée analysent ces données pour informer les salariés sur les placements. Je rappelle que l'épargne salariale dépasse les 100 milliards d'euros d'encours en France. Elle est essentiellement consacrée au financement de l'économie réelle. Or l'épargne salariale constitue le premier financeur de l'ISR.

##### **Carine ROMÉY, Autorité des marchés financiers**

L'AMF publie également depuis 2010 un rapport RSE pour les sociétés cotées. Elle vérifie le respect de certains codes et émet des recommandations qui peuvent permettre d'améliorer la transparence. L'AMF ne joue pas du tout un rôle de normalisateur, mais elle peut agir de manière indirecte pour améliorer la visibilité ou la compréhension de l'information par l'investisseur et recommander des indicateurs quantitatifs.

##### **Michèle PAPPALARDO**

Vous ne publiez pas ce rapport chaque année ?

##### **Carine ROMÉY**

Non. Nous l'avons publié une première fois à la suite du Grenelle de l'Environnement, puis de nouveau en 2012. Dans le même esprit, nous publierons le 26 novembre 2015 un rapport sur l'impact de l'ISR dans la gestion collective. L'AMF agit dans ce domaine, même si elle ne produit pas directement des informations. Nous ne pouvons pas juger de l'opportunité d'un investissement, mais nous essayons de renforcer la visibilité de l'information dans l'intérêt de l'investisseur.

##### **Michèle PAPPALARDO**

Participez-vous aux travaux sur les labels que nous avons évoqués ?

## **Carine ROMÉY**

Je le pense.

## **Dominique BLANC**

Les analystes ISR s'appuient effectivement sur des dizaines, voire des centaines d'indicateurs pour effectuer leur analyse. Mon propos portait sur les indicateurs reportés à l'échelle d'un fonds d'investissement en fonction de leur pertinence et leur lisibilité pour l'épargnant final et les indicateurs sur lesquels il est possible d'obtenir un reporting comparable et consolidé à l'échelle du portefeuille. Je vous ai donc présenté les exemples d'indicateurs qui existent aujourd'hui. Je reconnais que la formation constitue un élément crucial pour appréhender la performance des entreprises à long terme.

La France a joué un rôle précurseur dans l'obligation de reporting des entreprises avec la loi NRE en 2001, mais le reporting produit par les entreprises avec sa quarantaine d'indicateurs reste hétérogène et difficilement comparable. Bien sûr, les textes se sont améliorés grâce au Grenelle, mais les rapports demeurent imprécis. Une société holding qui emploierait une centaine de salariés travaillant dans des conditions très convenables dans un immeuble du VIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ne reportera pas sur les dizaines de milliers de salariés qu'elle emploie *via* ses filiales dans tous les pays du monde sur des activités présentant des enjeux sociaux extrêmement forts. Tout l'enjeu consiste aujourd'hui à instaurer un reporting vraiment comparable et pertinent. Les textes évoluent, mais nous ne disposons pas aujourd'hui de tous les éléments pour comparer les entreprises de façon pertinente.

S'agissant de l'origine de l'épargne, l'ISR fait aujourd'hui son entrée dans l'assurance-vie, le deuxième placement préféré des Français, mais seulement dans la partie plus risquée et plus libre des OPCVM. Les fonds ISR ont plus de mal à s'intégrer dans les fonds en euros des assurances.

Quant aux labels, le sujet fait évoluer fondamentalement une partie de notre travail de labellisation des fonds en France et en Europe. Pour nous comme pour le CIES, ce label public constitue sans doute une opportunité d'améliorer la visibilité des fonds ISR, d'autant qu'il pourrait s'appuyer sur des organismes comme le nôtre. Nous nous trouvons pour l'instant dans une phase de transition et il m'est difficile d'en dire plus. Un label public unifié représenterait une très bonne initiative. Il importe cependant de s'assurer de l'indépendance de l'organisme chargé de la labellisation et de choisir entre un label de premier niveau – qui garantirait la transparence, mais laisserait une diversité des pratiques forte – ou un label de deuxième niveau – qui offrirait une meilleure qualité, avec des pratiques plus homogènes, mais se limiterait à certains produits du marché. Sur ce sujet, je suis soumis à un devoir de réserve.

## **Michèle PAPPALARDO**

Comment labellisez-vous des fonds ISR ?

## **Dominique BLANC**

Nous allons au-delà des seuls fonds qui citent l'ISR dans leur dénomination et nous nous intéressons au contenu lui-même. Nous suivons 300 fonds et nous en labellisons une centaine qui représente environ 20 milliards d'euros. À l'origine, nous avons veillé à garantir la transparence et un minimum de traçabilité sur la procédure, puis, dans une deuxième étape en 2012, nous avons augmenté nos exigences pour garantir aussi le premier niveau d'impact. Pour attribuer ce label, nous réalisons un audit.

## **Michèle PAPPALARDO**

Quels critères utilisez-vous ?

## **Dominique BLANC**

L'analyse environnementale, sociale et de gouvernance doit être rigoureuse et systématique, et elle doit affecter la décision d'investissement de façon précise et traçable.

## **Michèle PAPPALARDO**

Quel est le montant des fonds que vous labellisez ?

## **Dominique BLANC**

Nous labellisons environ 100 fonds sur les 300 qui se prévalent de l'ISR, pour un montant de 20 milliards d'euros.

## **Michèle PAPPALARDO**

Certains fonds sont peut-être labellisés sans afficher la notion ISR dans leur dénomination.

## **Dominique BLANC**

Effectivement.

## **Xavier BONNET**

Avant de parler de la qualité de l'information, il convient de parler de la qualité du substrat de l'information qui pourrait un jour devenir une statistique publique. L'information qui émane des entreprises résulte d'obligations législatives et réglementaires issues de la loi de 2010 et du décret de 2012, qui ont défini 42 critères. Nous avons également prévu des organismes tiers indépendants qui certifient cette information. Cette démarche ne garantit pas pour autant la qualité de l'information pour le statisticien, puisque nous reconnaissons la possibilité pour les entreprises de communiquer des éléments différents. Les entreprises ne renseignent pas forcément les 42 critères ; elles peuvent expliquer que certains d'entre eux ne s'avèrent pas pertinents pour elles. Les méthodologies ne sont pas non plus entièrement harmonisées, puisque développées par les organismes tiers indépendants eux-mêmes. Le substrat des informations présente une certaine qualité, car il est vérifié et certifié, mais il ne peut pas être agrégé directement. C'est la raison pour laquelle différents métiers sont apparus pour analyser ces informations et les agréger pour des fonds ISR.

Quant à la dimension verte, j'y reviendrai dans le cadre de ma deuxième intervention.

## **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Nous n'avons pas pour but de discuter ici des enjeux de l'ISR, mais de la possibilité pour la statistique publique de contribuer à mieux comprendre l'ISR. Or vous avez peu évoqué ce sujet. Il n'existe par exemple pas de base de données.

## **Xavier BONNET**

Il s'agit quand même d'une information extrafinancière obligatoire.

## **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Depuis 2001, les entreprises ont l'obligation de publier des informations sur 42 critères normés. Pour autant, il n'existe pas de collecte organisée. Pouvons-nous envisager que le ministère voie une utilité à s'emparer de ce sujet et à développer une base de données exploitable, publique, ouverte ? Une demande s'est-elle fait jour en ce sens ?

## **Pierrette CROSEMARIE, Conseil économique, social et environnemental (Cese)**

À l'occasion d'un rapport, j'avais étudié le contenu des informations communiquées par les entreprises dans le cadre réglementaire qui a été précisé en 2012. Je m'intéressais plus particulièrement à la façon dont les entreprises répondent à un certain nombre de risques, notamment en matière de pollution des sols, de l'eau et de l'air. Or de nombreuses grandes entreprises dont nous pouvions attendre des réponses précises répondaient que les critères n'étaient pas pertinents pour leur secteur ou communiquaient des informations tellement agrégées que nous ne pouvions pas les utiliser. Il convient de s'interroger sur l'information que l'entreprise juge pertinente, car ce point nous handicape ensuite pour développer une politique publique. Nous nous heurtons à la source même, l'entreprise s'abritant derrière un certain nombre de contraintes pour ne pas fournir les informations en matière environnementale.

## **Georges LOUIS**

Les fonds d'investissement réalisent eux-mêmes une revue détaillée des actifs sur la base des bilans publiés par les sociétés. J'imagine que les gestionnaires de ces actifs assurent donc une collecte de ces informations. Peut-être faudrait-il imaginer une plate-forme qui rassemblerait toutes ces informations.

## **Dominique BLANC**

Les gestionnaires collectent effectivement ces informations directement ou *via* des agences de notation qui les vendent. Ces données restent privées et sont souvent agrégées dans les notations que je mentionnais. Les gestionnaires font état d'une demande. Sur le sujet de l'emploi en France, par exemple, les reportings tel qu'ils existent aujourd'hui ne permettent pas de comparer les entreprises entre elles. Les gestionnaires d'actifs doivent parfois retrouver des informations dans la presse pour dresser un panel mondial des entreprises générant de l'emploi. Obtenir ces données exige généralement un travail de fond considérable. Une base de données ouverte à tous permettrait sans doute d'orienter davantage de produits et de guider plus d'épargne vers ces dimensions sociales ou environnementales.

## **Sylvie DUMARTIN, Insee**

L'Insee a obtenu au mois d'avril un avis d'opportunité favorable de la commission *Entreprises et stratégies de marché* du Cnis pour la réalisation d'une enquête dite « Entreprises et développement durable » ou RSE, qui sera collectée fin 2016 auprès de 10 000 à 12 000 entreprises de plus de 20 salariés en France métropolitaine. Cette enquête présentera l'intérêt d'aborder simultanément l'engagement des entreprises dans chaque pilier de la responsabilité sociétale. Cependant, elle demeurera une enquête légère, au questionnaire simple et sans variables quantitatives. Par exemple nous n'abordons pas des mesures physiques d'impact environnemental. Nous avons cherché à établir le questionnaire le plus pertinent possible dans l'objectif de dégager des indicateurs discriminant les engagements des entreprises. Ses résultats pourraient permettre de bâtir des scores RSE.

## **Michèle PAPPALARDO**

Lors d'une précédente commission *Environnement et développement durable*, nous avons évoqué la manière d'utiliser le reporting des entreprises dans le cadre de leur rapport développement durable. Il paraît compliqué de trouver, pour chaque sujet, le bon indicateur qui sera valable pour toutes les entreprises. L'Insee a engagé des travaux en ce sens. Nous avons souligné l'intérêt de cette étude qui permettra d'étalonner un certain nombre d'éléments, mais qui ne répond pas aux besoins de la labellisation des fonds ISR, puisque cela nécessite un examen individuel des entreprises. Depuis la loi NRE, les contraintes et les contrôles se sont développés. Les autres pays rencontrent-ils les mêmes difficultés ?

## **Dominique BLANC**

Le marché de l'ISR ne constitue pas une spécificité française, mais la façon dont il se met en œuvre a une couleur locale assez forte. Les fonds ISR ne se construisent pas en France comme en Suisse ou au Royaume-Uni par exemple. S'agissant de l'information de base et du reporting, la France a vraiment joué un rôle précurseur avec la loi NRE. Le mouvement des investisseurs peut également inciter les grandes entreprises partout dans le monde et a donc besoin d'informations de la part de toutes les entreprises, qu'elles soient régies par une réglementation de reporting ou non. Pour autant, les données restent difficilement comparables.

## **Michèle PAPPALARDO**

Merci à tous pour toutes ces explications sur l'ISR « en général ». Pour approfondir le sujet, nous avons fait le choix d'aborder un thème plus précis, celui des fonds carbone qui constituent l'un des angles de l'investissement socialement responsable et qui se sont développés le plus rapidement jusqu'à présent.

## II. APPROCHE DES FONDS D'INVESTISSEMENT THÉMATIQUES : L'EXEMPLE DES FONDS CARBONE

### 1. Prise en compte par la sphère financière des fonds carbone : éléments juridiques et méthodologiques, stratégies des acteurs

**Xavier BONNET**

Les fonds carbone se développent depuis le protocole de Kyoto, avec la définition, dans ce contexte international, d'un marché de quotas d'émissions entre les États, et un prix sous-jacent. Les financiers se sont saisis de cette démarche qui permettait d'imaginer de nouveaux produits, comme le prévoyait d'ailleurs cet accord international. En particulier, les mécanismes de développement propres permettaient de valoriser des actions de gains d'émissions, notamment dans les pays émergents.

Par ailleurs, en Europe s'est développé le marché des émissions pour les grands émetteurs, marché d'échange organisé sur différentes places et de gré à gré.

Néanmoins, depuis la crise de 2008 et l'échec des négociations internationales pour le prolongement du protocole de Kyoto, ces marchés se sont affaiblis. L'activité économique baissant, les émissions elles-mêmes ont baissé, entraînant une chute des prix. La finance carbone continue toutefois d'exister dans une nouvelle dimension.

Pour compléter la démarche sur les grands émetteurs, nous nous orientons une fois encore vers une labellisation afin de couvrir plus largement tous les acteurs par le biais d'un label vert public. Une consultation a été lancée sur le référentiel qui vise à établir une reconnaissance de la destination des fonds. Nous avons calqué notre nomenclature sur celle du *Climate Bonds Initiative*, une organisation internationale privée, considérant qu'un actif est « vert » lorsque l'activité sous-jacente à cet actif dégage un chiffre d'affaires en proportion suffisamment importante dans cette nomenclature. Nous avons toutefois exclu certaines activités trop controversées pour être éligibles à un label vert comme l'extraction des énergies fossiles. Cette nomenclature a vocation à être utilisée pour des actifs à la fois cotés (actions et obligations d'entreprises) et non cotés (fonds de capital-risque).

Nous abordons également les autres dimensions mais néanmoins c'est sur le carbone que les entreprises nous communiquent les informations les plus nombreuses. Après la loi Grenelle et son décret d'application de 2012, l'article 173 de la loi sur la transition énergétique renforce les attentes à l'égard des entreprises sur le champ des émissions considérées en fonction de l'utilisation des produits intrants dans l'entreprise. La loi étend ainsi le champ de prise en compte des émissions carbone liées à l'entreprise. Elle introduit également de nouvelles obligations pour les investisseurs institutionnels en matière de rapportage sur les émissions sous-jacentes à leurs actifs. Ces exigences devraient constituer un facteur de stimulation important, les investisseurs ayant besoin d'aller chercher l'information auprès des entreprises elles-mêmes pour respecter ces règles.

Dans ce domaine, nous pourrions formuler une demande un peu plus précise à la statistique publique. Pour ce label, nous envisageons à l'origine de recourir à des nomenclatures statistiques européennes, comme Ceba<sup>2</sup> ou CReMA<sup>3</sup>, mais nous avons constaté qu'elles n'étaient pas couramment utilisées dans les sociétés de gestion comme la nomenclature CBI. Cette dernière se révèle également plus précise en termes d'activité. Elle ne se révèle toutefois pas totalement satisfaisante et nous souhaiterions qu'un effort de standardisation soit consenti à l'échelle européenne, voire mondiale pour définir ce qui peut être considéré comme vert dans une nomenclature suffisamment fine pour être utilisée par les investisseurs financiers. Nous disposons déjà d'informations nombreuses sur le carbone, mais nous avons besoin d'une information de qualité et crédible. Or cela soulève des enjeux de méthodologie. L'Europe, acteur de poids au niveau mondial, pourrait initier cette démarche de standardisation.

**Isabelle VINCENT, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)**

De quelle information avons-nous besoin pour construire ce type de fonds ? Vous l'avez reconnu vous-même, la question se révèle compliquée. Lorsque l'on raisonne du point de vue des fonds, on touche à des

<sup>2</sup> *Classification of environmental protection activities* (Classification des activités de protection de l'environnement)

<sup>3</sup> *Classification of resource management activities* (Classification de gestion des ressources naturelles)

problématiques de normalisation qui dépassent le seul périmètre de la France et le rôle de la statistique française devient plus complexe à trouver.

Dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone, le ministère a élaboré des scénarios en lien avec l'Ademe. Pour ce faire, nous avons mesuré l'écart dans le besoin d'investissement pour un scénario de transition et à un scénario « *business as usual* » afin de quantifier les investissements nécessaires à la mise en œuvre de la transition énergétique. Nous constatons que le surcroît d'investissement nécessaire pour mener à bien la transition est significatif, puisqu'il s'élève à plusieurs dizaines de milliards d'euros. Or nous savons aussi que les acteurs financiers ne privilégient pas forcément les investissements en faveur des actifs de la transition. Pour résoudre ce besoin d'investissement, nous devons disposer d'indicateurs pertinents permettant de révéler cette allocation et orienter les investissements plus significativement vers les actifs verts. Le développement des obligations appelle déjà une mesure de la performance climatique, mais nous essayons de pousser la démarche plus avant pour nous assurer que ces obligations touchent bien les actifs dont nous avons besoin pour mener à bien la transition.

Il n'est pas forcément très simple d'identifier les actifs qu'un portefeuille vert devrait contenir. De nombreux travaux sont menés sur le sujet par l'association 2° *Investing Initiative*. Nous pouvons identifier les entreprises qui entretiennent une relation avec la transition énergétique de deux manières : soit nous considérons celles qui œuvrent dans le secteur de la transition comme les énergies renouvelables, soit nous prenons en compte celles qui émettent peu. Or chacune de ces approches comporte ses écueils. Si nous nous concentrons sur les secteurs de la transition, nous ne cibons pas forcément les meilleures entreprises de leur catégorie. Nous pouvons ainsi prendre en considération une entreprise productrice de panneaux photovoltaïques peu vertueuse et peu économe dans ses procédés. À l'inverse, si nous portons notre regard sur les entreprises affichant un bilan très faible, nous pouvons cibler les meilleures entreprises de leur catégorie, mais nous pouvons ainsi toucher des compagnies pétrolières. Cette dernière approche peut en outre engendrer un effet problématique, puisque les fonds vont s'orienter vers les secteurs les moins émissifs, comme la grande distribution. Or ces secteurs émettent peut-être peu, mais ils ne contribuent en rien à la transition énergétique.

C'est plutôt une approche par les impacts qui s'est développée aujourd'hui pour apprécier l'empreinte carbone d'un portefeuille financier. Les méthodologies mises au point par différents acteurs s'appuient notamment sur les rapports RSE, des données qualitatives et quantitatives. Cependant, les données issues de ce reporting se révèlent très hétérogènes et restent donc peu comparables. Surtout, nous ne sommes pas assurés que la mesure carbone effectuée à une date donnée représente fidèlement la contribution à la transition énergétique. Or l'impact carbone d'un portefeuille est ainsi plus le fruit d'une convention comptable qu'une véritable mesure d'impact. En plus, il est rarement utilisé comme un outil de pilotage ou de décision par les entreprises. Enfin, nous disposons rarement des données du Scope 3 sur le bilan carbone, couvrant les émissions indirectes qui ne sont pas associées à la production d'énergie, c'est-à-dire tous les biens et services liés à l'usage du produit. Cela ne nous permet donc pas d'appréhender le véritable impact du développement de l'activité.

Ces méthodologies ne s'avèrent pas totalement satisfaisantes. C'est la raison pour laquelle la loi de transition énergétique propose d'autres options et exige des entreprises cotées qu'elles dépassent le simple bilan carbone et s'intéressent à l'usage des biens et services qu'elles produisent, les investisseurs institutionnels devant eux-mêmes communiquer non pas sur les émissions de leurs actifs, mais sur leur contribution à la transition énergétique. Cette incitation devrait permettre de faire progresser les méthodologies sans pour autant leur faire atteindre le stade de la maturité.

Plusieurs initiatives se développent aujourd'hui. L'Ademe porte notamment une méthodologie au niveau des entreprises. L'Initiative ACT, conduite avec le *Carbon Disclosure Project*, consiste à développer une méthodologie pilote pour doter les entreprises d'un système de suivi de leurs actions en faveur de la transition énergétique au regard de leurs objectifs sur le sujet pour leur permettre de se positionner sur une trajectoire bas carbone. Nous souhaitons tester une méthodologie à l'échelle internationale pour évaluer les engagements et les actions des entreprises. Cette démarche donnera lieu à un projet pilote durant 18 mois dans plusieurs secteurs, dont la grande distribution, la production automobile et les entreprises de service public d'électricité.

À terme, si nous disposons de cette information sur toutes les entreprises, nous pourrions constituer des fonds carbone assez facilement. Pour l'heure, tel n'est pas le cas. La solution idéale consisterait à déterminer une composition du portefeuille qui serait alignée avec un objectif de transition énergétique et qui, démultipliée par tous les acteurs, permettrait de reproduire le scénario imaginé pour atteindre ces

objectifs de transition. Ces méthodologies ne sont cependant pas suffisamment mûres aujourd'hui. Dans le cadre de son label Transition énergétique du climat, le ministère a donc choisi de fixer un peu arbitrairement un objectif d'exposition à une liste d'actifs *a priori* favorables à la transition énergétique et un seuil maximum sur les activités défavorables. Cette démarche bascule dans une approche par les secteurs. Reste toutefois à collecter l'information. De très nombreux producteurs de données privées, dont les agences de notation extrafinancière, produisent les données nécessaires à l'identification de la part d'activité des entreprises dans les différents secteurs. Pour autant, là encore, il n'existe pas de méthodologie harmonisée. Certaines nomenclatures relèvent du secteur privé, d'autres de la statistique publique à l'échelle européenne, voire internationale (Eurostat, SIC/ISIC, NAIC). Or ces dernières couvrent un champ d'interprétation trop large, souffrent d'un manque d'articulation avec les nomenclatures utilisées par les acteurs privés et portent sur des activités environnementales qui ne touchent pas forcément à la transition énergétique.

La première question que nous devons nous poser tend à déterminer si la statistique publique est capable de fournir des données suffisamment détaillées par entreprise pour alimenter les gestionnaires de fonds. Nous avons effectivement besoin d'informations à l'échelle des entreprises pour identifier la part de leur activité qui concerne des secteurs identifiés comme relevant de la transition énergétique et rendre cette classification accessible aux gestionnaires d'actifs. Concernant les nomenclatures, nous devons nous interroger sur la réactivité de la statistique publique, qui poursuit un objectif de qualité des données collectées dans le temps, pour identifier des secteurs sur lesquels nous souhaiterions mettre l'accent durant un temps pour favoriser les investissements.

### **Michèle PAPPALARDO**

C'est effectivement l'une des questions que nous pouvons nous poser au niveau de la statistique publique.

## **2. Système européen d'échange de quotas d'émissions : quelles données disponibles dans le cadre de l'amélioration continue de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre ?**

### **Julien VINCENT, Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa)**

J'évoquerai essentiellement les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation de données individuelles issues des déclarations effectuées dans le cadre des échanges de quotas d'émissions pour l'amélioration de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre. Nous n'utilisons pas, en revanche, les informations résultant du bilan carbone dans le cadre de l'inventaire. D'une part, tous les bilans ne sont pas disponibles et d'autre part, ils n'étaient pas rassemblés sur un même site jusqu'à présent. Enfin, nous devons être certains de ne pas réaliser de double compte au niveau de la comptabilisation internationale.

Le Citepa est une association regroupant 25 personnes qui agit en tant qu'opérateur de l'État pour le ministère de l'Environnement. Il réalise chaque année l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, conformément aux exigences de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Cet inventaire représente une comptabilisation des émissions des sept gaz à effet de serre et fait l'objet de vérifications régulières de la part d'experts internationaux. Pour produire cet inventaire, nous utilisons en grande partie les chiffres du SOeS.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans la troisième phase du système d'échange des quotas qui a démarré avec le Plan national d'allocation des quotas (PNAQ) en 2005-2007, avant le protocole de Kyoto, qui a ouvert une deuxième période 2008-2012. La France a atteint son objectif de stabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Auparavant, chaque État membre établissait son propre plan national d'allocation des quotas en fonction de sa situation propre. Pour la période 2013-2020, plusieurs modifications sont intervenues. La base des activités prises en compte a été élargie, de nouveaux gaz à effet de serre ont été pris en compte dans le système d'échange, des gaz émis en plus petite quantité qui présentent néanmoins un pouvoir de réchauffement plus important. Enfin, ce système impose désormais des quotas à chaque installation concernée au niveau européen et non au niveau national.

En France, ce système concerne la métropole et tous les territoires couverts par l'Union européenne. Il est fondé sur des seuils physiques ou d'activité et non sur un nombre d'employés. Lorsqu'aucun seuil n'est fixé, tous les sites sont concernés. Tel est le cas par exemple des raffineries ou des producteurs de coke. La combustion constitue l'activité la plus importante. Elle recouvre notamment la production d'électricité, le chauffage urbain ou la combustion dans l'industrie. Depuis 2013, de nombreuses activités relevant du

secteur de la chimie ont été ajoutées. 1 100 installations sont couvertes par le système d'échange de quotas, dont 70 % dans le secteur de la combustion.

Le processus de reporting des émissions court sur une année calendaire. Les industriels doivent rapporter leurs émissions de l'année précédente avant le 28 février. Ces émissions sont contrôlées par des vérificateurs agréés, puis par les inspecteurs de la Dreal<sup>4</sup> qui se fondent sur un certain nombre de critères de qualité à chaque étape. L'information est ensuite transmise au ministre de l'Environnement qui réalise un dernier contrôle avant communication à la Commission européenne. Les règles de surveillance et de rapportage sont désormais définies au niveau européen, ce qui permet de garantir une harmonisation et une cohérence entre tous les établissements soumis au système. C'est aussi pour s'assurer de cette cohérence que des vérificateurs indépendants sont chargés de contrôler les déclarations. Plus l'installation est émettrice, plus les contrôles sont poussés. Les déclarations sont effectuées *via* l'outil [Gerep](#)<sup>5</sup> qui recense diverses informations sur l'air, l'eau, les déchets et les citoyens peuvent avoir accès aux émissions de l'ensemble des sites pour tous les polluants en consultant le [site iREP](#)<sup>6</sup> hébergé par l'Ineris. Parmi les informations déclarées figurent des données d'activité, notamment les consommations d'énergie et de matières premières, la fraction de biomasse, les facteurs d'émissions utilisés par les industriels.

Des vérifications sont effectuées à chaque étape. Le Citepa lui-même procède à une dernière vérification pour s'assurer de la cohérence des données d'une année sur l'autre. Nous avons signé une convention avec l'Ineris et le ministère de l'Environnement afin de pouvoir utiliser les données déclarées par les exploitants. En qualité d'opérateurs de l'État, nous avons accès à des données qui ne sont pas forcément publiques. Nous les analysons et les traitons, secteur par secteur, dans le cadre de l'inventaire. À partir des informations sur ces 1 100 installations, nous déployons des méthodes très fines en termes de comptabilisation des émissions (« Tier 3 »). Ces méthodes très puissantes nous ont permis d'améliorer de manière importante la comptabilisation du carbone depuis 2005.

Le règlement européen MMR<sup>7</sup> sur la déclaration des émissions de gaz à effet de serre nous demande en outre de contrôler la cohérence entre les quotas et les inventaires d'émissions par secteur, de répartir les émissions entre celles qui relèvent des quotas et les émissions hors quotas (transport, habitat, tertiaire, agriculture, etc.) pour l'année en cours et l'année précédente, les États membres devant désormais respecter des plafonds pour ces émissions hors quotas. L'exercice nous permet de vérifier que nous restons bien sur la trajectoire des objectifs fixés dans le cadre de la contribution européenne pour la COP21 notamment. À titre d'information, les émissions de gaz à effet de serre couvertes par les quotas représentent 25 % des émissions totales de gaz à effet de serre hors UTCF (utilisation des terres, leurs changements et la forêt). 75 % des émissions proviennent ainsi des secteurs de l'agriculture, du traitement des déchets, du résidentiel tertiaire et des transports.

Malgré les différents niveaux de contrôle, le traitement de 1 100 installations individuellement se révèle complexe et consommateur de temps. Nous devons faire en sorte de ne pas compter les émissions deux fois ou de ne pas en oublier. Pour autant, nous améliorons l'exercice d'année en année et ce système se révèle très utile pour nos travaux.

### **3. Utilisation des données et production d'indicateurs pour une stratégie sobre en carbone**

#### **Esther FINIDORI, Carbone 4**

Carbone 4 est un cabinet spécialisé sur les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique. J'évoquerai uniquement l'énergie et le climat, mais mes propos peuvent parfaitement être étendus aux autres dimensions environnementales des sujets RSE. Nous avons la particularité de couvrir tous les secteurs d'activité et toutes les entreprises non financières pour construire une stratégie sobre en carbone, mesurer puis publier les indicateurs qui le prouvent. Nous travaillons en parallèle avec les entreprises du secteur financier sur la compréhension des indicateurs publiés par les entreprises afin de réorienter nos investissements vers la transition énergétique et climatique.

Deux grandes questions sont posées aujourd'hui par le secteur financier. Certains acteurs financiers peuvent s'interroger sur l'impact de leurs investissements sur le changement climatique et leur contribution positive ou négative à la transition énergétique. D'autres peuvent se demander en quoi leurs

<sup>4</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<sup>5</sup> Gestion électronique du registre des émissions polluantes

<sup>6</sup> Registre français des émissions polluantes

<sup>7</sup> Monitoring Mechanism regulation

investissements présentent un risque au regard de la transition énergétique. Or ces questions ne mobilisent pas forcément les mêmes données. Pour répondre à ces deux questions, il n'existe que deux sources de données, les reportings des entreprises et les données statistiques. Impliqué auprès de certaines entreprises pour produire ces rapports, je reconnais que l'exercice s'avère extrêmement chronophage. Les grands groupes cotés y consacrent beaucoup de temps pour un résultat dont la qualité n'est pas toujours au rendez-vous. En outre, les rapports restent totalement incomparables et il existe une infinité d'indicateurs qui ne sont pas toujours tournés vers le business.

Par ailleurs, Carbone 4 travaille également avec le secteur financier, et notamment les « asset managers » et « asset owners » qui investissent dans les grands groupes cotés. Carbone 4 a développé depuis un an la méthode « *Carbon Impact Analytics* » qui permet à ces acteurs d'évaluer si un portefeuille d'entreprises contribue de manière positive ou non à la transition énergétique et climatique.

S'agissant des données statistiques, je partagerai avec vous les questions auxquelles j'essaie de répondre grâce à ces données. J'ai d'abord cherché à savoir en quoi la statistique publique peut permettre de mieux comprendre la vulnérabilité d'une entreprise à l'égard de l'énergie. Une première dépendance/vulnérabilité joue en amont ou directement. Une entreprise consomme de l'énergie et achète des biens qui, pour leur fabrication, ont nécessité de l'énergie. Si le prix de l'énergie devient extrêmement volatil, il paraît pertinent de déterminer la vulnérabilité de cette entreprise aux variations de prix et, par conséquent, l'impact sur sa rentabilité. En aval, il s'agit de déterminer si la volatilité du prix de l'énergie peut affecter les prix de vente d'une entreprise et les secteurs auxquels elle vend ses produits. Les investisseurs sont ainsi amenés à s'interroger sur l'impact d'une volatilité des prix de l'énergie sur la performance financière d'une activité.

Les données nationales – en particulier l'inventaire du Citepa et le tableau des entrées et sorties de la comptabilité nationale – peuvent également être utilisées pour répondre à différentes questions concernant notamment l'intensité carbone moyenne directe d'un secteur d'activité, mais aussi du fait de l'ensemble de sa chaîne de valeur amont (intensité carbone indirecte). Ces données peuvent également être utilisées par une entreprise qui s'intéresse à l'intensité carbone de ses achats. Enfin, le SOeS a travaillé sur l'intensité carbone moyenne de la consommation finale des ménages grâce à ces statistiques. Ces méthodologies d'analyse ont été par le passé plutôt utilisées sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre, mais elles peuvent parfaitement être utilisées pour les autres impacts environnementaux.

Il me semble que la statistique publique peut déjà répondre en partie à ces deux grands ensembles de sujets. J'ai essayé de réaliser ces exercices à titre d'exemple. Si vous observez l'intensité énergétique en kilos équivalents pétrole de différents secteurs d'activité en France en tenant compte de l'ensemble des fournisseurs dans la chaîne de valeur par euro de produit final, vous retrouvez sans grande surprise les secteurs directement intenses en énergie, en particulier le transport aérien, la métallurgie et le secteur du papier, mais aussi des secteurs intenses du fait de leur chaîne de valeur amont, comme le travail des métaux.

Nous pouvons également déterminer la sensibilité théorique des secteurs économiques à un delta prix du baril. Une recherche a été menée aux États-Unis pour tenter de mesurer la vulnérabilité de l'économie à une hausse du prix du pétrole et appréhender l'interconnexion des secteurs entre eux, pour voir s'il existait un risque que la vulnérabilité d'un secteur se transmette tout le long de la chaîne de valeur à d'autres secteurs *a priori* peu vulnérables. J'ai tenté de réaliser le même exercice sur l'économie française en raisonnant en euro équivalent pétrole par euro de demande finale. En haut à droite du graphique, vous retrouvez les secteurs à la fois très intenses en énergie et qui fournissent une grande part de leurs produits à d'autres secteurs d'activité, répercutant ainsi leur vulnérabilité en aval. Grâce aux tableaux des entrées et sorties de la comptabilité nationale, nous pouvons également mesurer si la dépendance directe se révèle plus importante que la dépendance indirecte. Pour le secteur de la transformation industrielle, nous pouvons ainsi constater que la dépendance indirecte à l'énergie est strictement supérieure à la dépendance directe. Pour l'industrie lourde, les transports, l'agriculture ou les services tertiaires, en revanche, la dépendance directe reste plus élevée. Je me suis ici concentrée sur la dépendance indirecte au rang 1.

Dans ces exercices, je me suis heurtée à quelques difficultés. Si vous utilisez des statistiques, vous êtes rapidement confrontés à des limites géographiques. Les entreprises achetant beaucoup à l'étranger, nous avons besoin de données européennes, voire mondiales. Or pour comprendre les effets systémiques qui jouent sur ces thématiques, il nous faudrait disposer de données de même format. Eurostat offre une bonne homogénéisation des tableaux des entrées et sorties pour les économies européennes. L'exercice reste plus délicat à l'échelle mondiale, surtout que l'homogénéisation vient réduire la finesse et la qualité de

l'analyse. Aujourd'hui, les Américains sont très souvent cités pour les exercices Namea<sup>8</sup>, car leurs tableaux d'entrées et sorties couvrent plusieurs centaines de secteurs. Pour autant, leurs données n'ont pas été mises à jour depuis 2001.

Autre difficulté, les nomenclatures utilisées ne permettent pas de distinguer des activités qui adoptent des démarches climatiques et environnementales très différentes. Par ailleurs, nous manquons de données publiques sur les flux physiques. Certaines données existent sur la consommation d'énergie des entreprises dans l'industrie et le tertiaire, mais le secret statistique nous empêche sans doute d'y avoir accès. Il paraîtrait donc intéressant que vous puissiez les exploiter davantage. Je pense également que la collecte de données se révèle très lacunaire sur les autres dimensions environnementales. J'éprouve par ailleurs quelques doutes sur la pertinence des résultats obtenus par la comparaison de données en euros avec des données physiques, surtout dans des secteurs où les subventions ou les taxes se révèlent importantes. Enfin, nous nous heurtons aussi à des problèmes de méthode.

En conclusion, je partagerai deux points de vue très personnels. Je pense qu'il manque sur ces sujets un certain apport de la statistique publique. En termes de méthode, il importe notamment de clarifier les possibilités offertes par ces données. Par ailleurs, j'ai le sentiment que tant que les travaux académiques n'auront pas démontré qu'il existe vraiment un lien entre sobriété en ressources et résilience, prospérité et performance des entreprises, l'envie d'approfondir l'analyse de ces chiffres restera faible. Enfin, il existe des limites sur les informations statistiques existantes, que ce soit en termes de nomenclatures ou de publications.

#### **Michèle PAPPALARDO**

Nous vous remercions pour cet effort de réflexion sur les apports et les limites de la statistique.

#### **4. Echanges avec la salle**

##### **Georges LOUIS**

Dans votre exemple sur les entreprises, vous avez cité l'évaluation de l'impact du prix de l'énergie sur la performance financière de l'entreprise. Je pense que ce raisonnement s'applique aux industries intensives en énergie, ce qui ne représente pas la totalité de l'industrie. Dans vos comparaisons, vous faites référence à l'intensité par euro produit ou par rapport au chiffre d'affaires. Il me semblerait plus approprié de raisonner par rapport à la valeur ajoutée, car cela permettra de montrer les secteurs qui présentent un potentiel de réinvestissement et de progrès.

S'agissant de la présentation commune précédente, je pense que nous connaissons une problématique au niveau de l'empreinte carbone. Nous avons du mal à cerner le Scope 3 et je ne suis pas sûr que le CBI inclut l'empreinte carbone. La loi sur la transition énergétique comportant un volet sur l'empreinte carbone, ce chantier mérite sans doute d'être mené.

##### **Esther FINIDORI**

Je pense justement que le prix de l'énergie n'affecte pas uniquement la performance financière des entreprises intensives en énergie. Aujourd'hui, la volatilité très forte de l'énergie semble corrélée à une volatilité de l'économie et nous voyons bien que tous les secteurs économiques en souffrent. Au-delà de la dépendance énergétique directe, il me semble que nous pouvons mieux explorer la question indirecte pour identifier les impacts *a minima* pour toutes les entreprises de transformation industrielle et même la question de l'aval, plus difficile à mesurer. Il existe sans doute des liens systémiques beaucoup plus forts.

S'agissant de la valeur ajoutée, je partage votre point de vue. J'ai essayé de calculer la valeur ajoutée de grands groupes industriels en me fondant sur leur rapport annuel. Or cela s'avère impossible plus d'une fois sur deux. J'ignore pour quelle raison la valeur ajoutée ne fait pas partie des indicateurs publiés au même titre que le chiffre d'affaires, d'autant que cette notion pourrait être utilisée comme dénominateur dans le calcul de certains indicateurs.

---

<sup>8</sup> National Accounting Matrix including Environmental Accounts

## **Michèle PAPPALARDO**

Si elles ne sont pas incitées à publier la valeur ajoutée, les entreprises ne le feront pas.

## **Xavier BONNET**

Je ne suis pas forcément en mesure de répondre à votre question sur Scope 3. Une réflexion méthodologique de la part de la statistique publique sur la question des nomenclatures me semble constituer l'un des deux piliers possibles à côté du label. À l'heure actuelle, ces notions restent compliquées et nous nous sommes heurtés à ce problème de complexité. C'est la raison pour laquelle nous avons raisonné à partir des mesures que nous pouvions réaliser, dans le cadre d'une approche très pragmatique. Cela ne signifie pas pour autant que nous abandonnions notre ambition d'appréhender l'impact des activités sur les dimensions environnementales. Aujourd'hui, la difficulté tient à l'absence de convention de nature comptable. Nous aurions besoin de retenir des conventions pour homogénéiser l'activité de mesure et d'observation et ce besoin dépasse le cadre strictement français. Ces mesures sont actuellement effectuées par les sociétés privées, qui chacune utilise sa propre méthode. La démarche ne s'avère pas suffisamment homogène pour être industrialisée et servir pour des labels ou une observation statistique. Nous sommes confrontés à un enjeu de méthodologie. J'ignore s'il peut être abordé par la statistique publique. Des initiatives internationales essaient d'avancer dans cette direction. Nous réunirons demain un groupe de travail à cette fin.

## **Sylvain MOREAU**

Il convient de bien distinguer l'accès aux données et la production de données. Différentes données existent et permettent de réaliser un certain nombre d'études, comme l'a démontré l'exposé de Carbone 4. J'ignore en revanche s'il revient à la statistique publique de mener ces études. Nous devons fournir des données, car nous partons du principe qu'elles sont labellisées et produites selon une méthodologie connue. Dans ce domaine, nous nous heurtons toutefois à un problème de secret encore plus prégnant que dans d'autres domaines. La statistique publique peut produire des données, définir des seuils. Transmettre des données issues d'enquêtes statistiques pour une réglementation ou une taxation nous est néanmoins interdit. S'il existe un besoin de données administratives, il ne faut pas interroger la statistique publique. Cela nécessite de mettre en place une réglementation. Nous pouvons tout de même travailler à l'établissement d'une nomenclature, au moins à l'échelle d'Eurostat ou de l'OCDE.

Du point de vue de la méthodologie, la statistique publique peut apporter sa contribution, mais il existe aussi de nombreux organismes de recherche qui peuvent participer aux réflexions. En outre, ces problématiques restent relativement nouvelles. Or en cinq ou dix ans, la statistique publique et les autres acteurs ont quand même consenti des progrès notables, ne serait-ce qu'avec la mise en place de l'empreinte carbone. Dans le domaine de l'énergie, un nouvel organisme, la commission des comptes de l'énergie pourrait parfaitement mener des études sur l'impact du prix de l'énergie sur certains secteurs par exemple.

## **Elisabeth KREMP, Insee**

Nous réalisons des enquêtes pour produire des statistiques et non à des fins de réglementation. Nous publions bien tous les résultats de ces enquêtes à un certain niveau de nomenclature de manière à respecter le secret statistique. Certains chercheurs peuvent également avoir accès aux données individuelles *via* le comité du secret de l'Insee si les données sont de bonne qualité.

## **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Je suis plutôt en ligne avec ces propos. La priorité ne doit pas porter sur les études et les enquêtes. De nombreuses actions ont déjà été menées. L'accès aux données me paraît très important. L'inventaire du Citepa existe-t-il sous forme d'une base de données exploitable ? Comment ces données publiques, qui intéressent un grand nombre d'acteurs (associations, start-ups, etc.) sont-elles mises à disposition ? Le Cnis n'a-t-il pas pour rôle de favoriser l'accès aux données ? Ces inventaires coûtent cher et les entreprises y consacrent du temps. Autant les exploiter. Des réglementations ont été mises en place depuis une dizaine d'années, mais il n'existe toujours pas de base de données.

## **Julien VINCENT**

Des publications sont faites pour les Nations Unies et des fichiers Excel de rapportage dans des formats propres aux Nations Unies sont disponibles sur le site de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), avec des liens vers le site du ministère de l'environnement. Ces fiches sont mises à jour chaque année pour la période 1990-2014,

## **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Si je m'intéresse à une entreprise donnée, puis-je connaître l'évolution de ses émissions de gaz à effet de serre sur cinq ans ?

## **Julien VINCENT**

Vous ne pouvez pas retrouver ces données pour une entreprise donnée, mais pour un secteur. Le reporting national n'est pas effectué au niveau des entreprises. Pour cela, il convient de consulter l'iREP, un site du ministère de l'Environnement hébergé actuellement par l'Ineris et par le BRGM demain. Ce site retrace les émissions depuis 2004, date de sa mise en place, pour l'ensemble des polluants déclarés.

## **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Carbone 4 utilise ces données.

## **Esther FINIDORI**

J'ignorais qu'un tel site existait. Je pense que nous pourrions commencer à établir une base de données sur la base des données publiées par les entreprises. Néanmoins cette base comporterait de nombreux manques, puisque les données restent très hétérogènes, les entreprises choisissant les indicateurs auxquels elles souhaitent répondre. Les grands groupes se sont lancés dans le reporting extrafinancier depuis dix ans déjà et les directeurs de développement durable sont tiraillés entre la volonté de ne rien changer pour ne pas remettre en cause les investissements consentis jusqu'à aujourd'hui pour réaliser cette publication et un besoin de simplifier une démarche qui reste chronophage. Je pense que le contexte change, car le secteur financier porte un intérêt nouveau à ces questions, avec notamment l'article 173 de la loi sur la transition énergétique. Les entreprises se montrent aujourd'hui très attentives aux demandes des investisseurs et l'introduction d'une exigence réglementaire accélère le changement. Même si les entreprises restent frileuses à l'idée de revoir leur rapportage, l'intérêt nouveau du secteur financier pourrait les aider à instaurer une plus grande harmonisation et à définir des indicateurs plus comparables.

Je comprends très bien qu'il existe une différence entre accès aux données et analyse de la donnée. Il existe des données et je comprends que Carbone 4 ne puisse pas y accéder, car notre métier ne consiste pas à réaliser des analyses économétriques ou statistiques. Cependant, je constate un important déficit de travaux sur ce sujet alors que nous avons besoin de construire cette expertise. Je me demande donc dans quelle mesure certains d'entre vous pourraient faire en sorte que ces travaux se développent.

## **Isabelle VINCENT**

L'Ademe héberge une base qui consolide tous les bilans GES déposés par les entreprises. Je ne connais pas tous les détails de cette base dont je n'ai pas la charge. Je pense qu'il s'agit pour l'instant d'une démarche volontaire de la part des entreprises.

## **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Utilisez-vous ces données ?

## **Esther FINIDORI**

L'article 75 introduit dans le Grenelle de l'environnement oblige les entreprises françaises à publier leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur un périmètre France alors que leur bilan annuel repose sur un périmètre Monde. J'ai cru comprendre que le Royaume-Uni réfléchirait à une réglementation qui inciterait les entreprises anglaises à publier sur une base Monde. La plate-forme de l'Ademe vise à collecter ces bilans

qui devaient, jusqu'à présent, être envoyés par voie électronique aux préfets. La publication sur ce site devrait devenir obligatoire à la publication du décret.

### **Laurine PREVOST, Finansol**

Le collectif des acteurs de la finance solidaire Finansol gère également un label qui oriente les épargnants solidaires vers le financement des entreprises à forte utilité sociale ou environnementale, des entreprises solidaires ou des entreprises à impact positif. Nous travaillons avec les autres labels sur la mesure des impacts financiers. Un G8 a également travaillé sur l'investissement à impact social ou « social impact investing ». Via notre label, nous essayons de dégager une mesure lisible pour le grand public auprès de qui nous communiquons directement pour que celui-ci choisisse une épargne solidaire. Or trouver des indicateurs excessivement simples nous a demandé plusieurs années. Nous avons identifié un indicateur mesurant le nombre de foyers alimentés en énergies renouvelables. Sur le secteur de la finance solidaire, nous arrivons à une ville de 15 000 personnes alimentée durant un an par ces énergies renouvelables. Il importe de parvenir à un accord entre les acteurs sur la méthodologie de la mesure, mais cela relève d'un chemin particulièrement long.

### **Julien VINCENT**

Lorsque l'on utilise les différentes bases de données qui existent, il importe de bien préciser les différences de périmètre de reporting pour éviter toute confusion au niveau du grand public.

### **Michèle PAPPALARDO**

Pour l'instant, donc, il n'existe pas de grande base de données collectant toutes les informations disponibles sur les émissions de gaz à effet de serre des différents acteurs économiques. Par ailleurs, je rappelle que vous-mêmes n'avez abordé que le marché des quotas, c'est-à-dire une partie de ces émissions.

*La séance est suspendue de 17 heures 05 à 17 heures 20.*

## **5. Proposition d'avis**

### **Michèle PAPPALARDO**

Élaborer un avis ne constitue pas un exercice facile. Nous avons toutefois souhaité montrer que nous avons travaillé sur le sujet et que nous l'étudierions de nouveau dans les prochaines années. Nous avons également été sensibles à vos remarques sur les questions de nomenclatures.

### **Dominique ALLAIN**

Nous avons rédigé deux avis, un premier avis portant spécifiquement sur les fonds ISR et un second avis plus général.

#### **Avis 1**

**Le cadre réglementaire de la loi « Grenelle 2 » (notamment ses articles 225 et 226) prévoit depuis 2012 une remontée d'informations d'une part pour les entreprises de 500 salariés ou plus réalisant plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires, et d'autre part pour les entreprises cotées. Ce cadre avait été présenté lors de la commission Environnement et développement durable de mai 2014. Pour améliorer la connaissance sur l'ISR, le Cnis souhaite que soit examinée la possibilité d'élaborer, à partir des informations quantitatives, une base de données à des fins d'exploitation statistique et qu'un accès à cette base soit prévu pour les acteurs concernés, dans le respect du cadre juridique en vigueur.**

#### **Avis 2**

**La présentation des différents travaux des acteurs concernés sur l'ISR et les fonds bas carbone montrent l'intérêt croissant pour ces questions, qui s'accompagnent d'une diversité des objectifs, des concepts et des nomenclatures. Alors que les règlements nationaux et internationaux se développent, ce contexte conduit le Conseil à préconiser notamment des travaux sur les nomenclatures nationales et internationales pour mieux répondre aux besoins dans ces domaines.**

**Isabelle VINCENT**

L'avis n°1 ne renvoie-t-il pas déjà à la base C-GES qui se substitue en partie à la remontée d'informations ?

**Romain MOREL, I4CE Institute for Climate economics**

Les deux mécanismes collectent effectivement les émissions de gaz à effet de serre, mais ils ne couvrent pas les mêmes périmètres. L'article 75 recouvre la base de données C-GES tandis que l'article 225 couvre 42 critères, dont les émissions de gaz à effet de serre, mais consolidées sur une base juridique différente.

**Georges LOUIS**

S'agissant de l'avis n°1, sauf erreur de ma part, la contrainte de reporting sur les gaz à effet de serre concerne également les collectivités de plus de 50 000 habitants.

**Romain MOREL**

C'est l'article 75 qui s'applique aux collectivités et aux entreprises d'une manière générale. Je ne suis pas sûr non plus du seuil de 500 millions d'euros. Je pense qu'il est fixé à 100 millions d'euros.

**Dominique ALLAIN**

Nous vérifierons ce point.

*Sous réserve de ces vérifications, l'avis présenté en séance est approuvé.*

### **III. PROGRAMMES DE TRAVAIL 2016 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE**

#### **1. Système financier et financement de l'économie**

**Ronan MAHIEU**

Pour la comptabilité nationale à l'Insee, l'année 2016 sera l'occasion d'approfondir un certain nombre de travaux afin de détailler davantage les publications. Concernant le suivi du rapport Stiglitz, nous envisageons de fournir une nouvelle actualisation de la composition des comptes des ménages par catégorie (types de revenus, catégories socioprofessionnelles, typologies de familles, etc.), avec des éléments d'évolution entre 2003 et 2011. Dans la même logique, nous publierons une décomposition du compte des administrations publiques locales par grandes catégories d'administration publique locale (commune, département, région) pour éclairer le débat sur les finances publiques dans un contexte de fixation d'objectifs de dépenses. Nous coopérerons également avec le SOeS pour l'amélioration de l'estimation de l'empreinte carbone qui mobilise fortement le tableau des entrées et sorties de la comptabilité nationale. Nous engagerons par ailleurs des travaux d'amélioration des estimations de nos revenus financiers en comptabilité nationale, notamment pour les revenus d'intérêt et dividendes, donnant ainsi suite aux perspectives évoquées dans le cadre du groupe de travail du Cnis sur le coût du capital qui a rendu son rapport au bureau l'été dernier. Enfin, l'année 2016 sera marquée par une modification substantielle du calendrier de publication des comptes trimestriels. En effet, dorénavant, l'Insee publiera une première estimation des comptes nationaux trimestriels, notamment la croissance en volume du PIB, dès 30 jours après la fin du trimestre contre 45 actuellement.

**Delphine MOREAU**

S'agissant des statistiques collectées et publiées par la Banque de France, nos travaux sont très fortement influencés par le nouveau cadre européen de la Banque centrale européenne, avec la prise en compte de la supervision prudentielle sur une base européenne. Ce nouveau cadre nécessite notamment d'examiner la convergence entre les données statistiques et prudentielles. Depuis plus de dix ans déjà, la BCE recevait un certain nombre de remontées de données statistiques. Désormais, elle enrichit son reporting de supervision prudentielle avec des remontées d'informations spécifiques en provenance du secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Par rapport à ces travaux, des décisions nationales vont également enrichir un certain nombre de collectes d'indicateurs qui peuvent être produits par la Banque de France. Un observatoire de l'inclusion bancaire a été créé voilà quelques mois et un comité scientifique se réunit pour enrichir la collecte d'informations sur l'accès aux services financiers des personnes en situation financière fragile. Nous devrions, au cours de l'année 2016, lancer des collectes complémentaires qui pourraient venir enrichir le premier rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire publié cet été. Par ailleurs, la loi de régulation des activités bancaires, qui sépare les activités bancaires selon les domaines d'activité, nous oblige également à faire évoluer le suivi sur une partie des activités des assurances, avec l'obligation de rapporter des informations sur l'assurance-crédit. Une nouvelle collecte doit se mettre en place en 2016 ; les textes sont en cours de finalisation pour une mise en œuvre auprès des assureurs crédit, qui devront rapporter un certain nombre d'informations selon les zones géographiques sur lesquelles ils interviennent et selon les domaines d'activité qui bénéficient de ces assurances particulières.

Concernant les moyens de paiement et les infrastructures de marché, de grandes réglementations ont été adoptées et influencent fortement les travaux de la Banque de France, nous imposant notamment un reporting sur les dérivés financiers. Le cadre EMIR introduit en effet de nouvelles obligations de déclaration pour les *Trade repositories* et il revient à la Banque de France d'exploiter ces informations et d'analyser un certain nombre de conséquences, notamment pour des intervenants résidents. La BCE a également adopté le règlement *Money Market Statistical Reporting* relatif aux opérations interbancaires quotidiennes qui permettent de définir les taux auxquels les banques s'échangent de la trésorerie de très court terme. À la suite d'une manipulation des taux de marché, une réglementation a été mise en place afin de rapporter des opérations ligne à ligne à la Banque centrale européenne. La nouvelle collecte d'informations est en cours d'organisation pour une première remise auprès de la BCE au cours de l'année 2016. Cette collecte conduira la direction générale des opérations de la Banque de France à enrichir ses missions de suivi et d'analyse sur le marché monétaire.

La direction des entreprises poursuivra en 2016 ses travaux pour enrichir et améliorer le découpage des catégories d'entreprises selon la loi LME. La loi avait en effet introduit un certain nombre de critères, mais les systèmes d'information avaient besoin d'être enrichis dans une première étape. Grâce aux compléments que nous parvenons à obtenir et à une meilleure maîtrise de ces facteurs, la direction des entreprises pourrait proposer des affinements de méthodologie.

La mise en place du mécanisme de supervision unique a conduit le secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à adresser les états à la BCE. Il a également mis en œuvre de nouvelles méthodologies de *stress tests*, avec la prise en compte de chocs macroéconomiques ou financiers. Le secrétariat général de l'ACPR publiera les résultats de ces *stress tests* pour le domaine des banques, mais aussi pour les assurances. En 2016, un premier reporting paraîtra selon la nouvelle réglementation prudentielle *Solvabilité II*. Ces nouvelles règles concerneront aussi le domaine statistique, puisque la BCE a demandé que des séries soient produites non plus seulement selon la méthodologie *Solvabilité I*, mais aussi selon celle de *Solvabilité II*, avec une double remise des séries statistiques selon les deux méthodologies tout au long de l'année 2016, avant sans doute une publication des séries statistiques au niveau européen sur des activités d'assurance abordées de façon très différente, puisque cette réglementation introduit une nouvelle façon d'appréhender les activités et les risques de ces sociétés au niveau européen.

Le programme de travail de la Banque de France est, du point de vue statistique, essentiellement nourri par les évolutions juridiques européennes. Le détail de ces deux programmes a été publié sur le site du Cnis. Tous les travaux récurrents et toutes les séries mises à disposition sur le site des deux institutions y sont rappelés.

## **Pierrette CROSEMARIE**

J'interviens en tant que vice-présidente de la délégation à l'outremer du Conseil économique, social et environnemental. Nous avons demandé la mise à disposition des données outre-mer quand elles existent et nous avons constaté que même lorsqu'elles existaient, elles restaient difficiles à exploiter. Je souhaiterais que les données DGFIP concernant les départements d'outre-mer soient bien mises à disposition dès qu'elles sont disponibles. Je pense par ailleurs que la commission *Système financier et financement de l'économie* pourrait s'enrichir de représentants de l'IEDOM et l'IEOM qui ont compétence sur le système financier de ces territoires. Ces institutions collectent et exploitent des données et réalisent un certain nombre de travaux. Comme je l'avais indiqué auprès de la commission *Territoires*, il me paraîtrait pertinent de mettre en commun des données produites par des services statistiques d'origine différente. J'avais également émis le souhait que l'Observatoire de l'inclusion bancaire placé sous l'égide de la Banque de

France puisse s'intéresser aux territoires ultramarins compte tenu de la problématique spécifique qui existe dans ces territoires sur le sujet. Je renouvelle ce souhait. Cela nous permettra de poursuivre une collaboration fructueuse sur les questions de données ultramarines.

### **Romain MOREL**

Aujourd'hui, la nouvelle loi sur la transition énergétique exige de l'État la production d'un reporting sur les investissements dédiés à la transition énergétique. Nous réalisons actuellement une étude sur les investissements consacrés aux projets climatiques (énergies renouvelables, efficacité énergétique, infrastructure de transports, etc.). Or si nous parvenons sans trop de difficultés à identifier les opérations financées, il nous est très difficile d'identifier le canal complet du financement bancaire. Le financement de l'économie reste pour le moment relativement opaque. Un travail de la Banque de France sur le sujet pourrait se révéler très pertinent non seulement sur les questions de transition énergétique, mais aussi sur les questions d'investissement en général.

### **Delphine MOREAU**

Je me rapprocherai de mon collègue de la direction des entreprises qui est absent aujourd'hui.

### **Fabrice FASOLI, Crédit Mutuel**

La revue de la qualité des actifs réalisée par la BCE l'an dernier vous a fait engranger une quantité astronomique de données sur les banques. Vous disposez ainsi d'une information sur le bénéficiaire du prêt ou de la prise de participation. Ces éléments ne pourraient-ils pas constituer un bon échantillon pour produire des études dans la perspective de l'application de l'article 173 de la LTE ?

### **Delphine MOREAU**

Les informations destinées à l'Asset Quality Review (AQR) étaient réservées à cet exercice spécifique et le domaine de l'analyse statistique n'a pas accès à ces données microéconomiques, même en interne. En revanche, la Banque centrale européenne conduit actuellement une démarche pour mettre en place un reporting sur les encours de crédit ligne à ligne des sociétés non financières, avec un seuil de remise. Nous pouvons supposer qu'à l'horizon 2018, si les projets actuels sont confirmés, nous devons répondre à une obligation de rapporter à la Banque de France pour remise à la BCE les encours ligne à ligne des crédits obtenus par l'ensemble des entreprises en France d'un montant supérieur à 25 000 euros. Nous pourrions ainsi tracer bien plus finement les éléments de financement que vous évoquiez et les agréger par secteur d'activité, à la limite près que la part des investissements désintermédiés croît de plus en plus aujourd'hui. Nous devons également prendre en compte les titres. La BCE conduit cette démarche pour disposer à terme d'une vision des grands canaux de financement que sont les titres et les crédits dont nous pourrions décliner des focus thématiques. Pour les besoins de politique monétaire, de stabilité financière, d'analyse macro-économique, nos travaux doivent nous permettre d'obtenir des informations de plus en plus riches et de plus en plus fines pour améliorer la connaissance de ces sujets et les études qui les concernent.

### **Pierre AUDIBERT**

L'IEDOM est invité à toutes les réunions de la commission *Système financier et financement de l'économie*. Nous devons simplement vérifier si son programme de travail peut être étudié dans le même cadre que la statistique publique.

## **2. Environnement et développement durable**

### **Sylvain MOREAU**

Je tiens en préambule à vous signaler que nous participons à différents événements sur l'empreinte carbone, en collaboration avec l'Ademe, dans le cadre de la COP21.

S'agissant du programme de travail pour l'année 2016, nous nous attacherons à valoriser les actions engagées au cours des années précédentes, notamment l'enquête Phebus<sup>9</sup> menée voilà deux ans sur les consommations d'énergie des ménages pour identifier des indicateurs plus précis sur la précarité

---

<sup>9</sup> Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie

énergétique. Une revue du CGDD sera mise à disposition sur le sujet et nous prévoyons de mettre à disposition les données détaillées en fin d'année ou en début d'année prochaine. La dernière édition de *Corine Land Cover* est disponible depuis maintenant trois semaines et une première valorisation est attendue d'ici la fin de l'année. Nous prendrons en compte les résultats de l'enquête nationale Logement dans les comptes du logement, d'autant que cette enquête reste notre seul moyen pour connaître la consommation des ménages en énergie bois. Nous valoriserons également l'enquête concernant les déchets dans le BTP.

Quant aux nouvelles opérations, nous avons travaillé depuis deux ans et demi sur la mise en place du compte de l'énergie, nous attachant à identifier les sources disponibles et la façon de mener ces travaux. Nous espérons pouvoir réunir une première commission des comptes de l'énergie en tout début d'année prochaine pour statuer sur les contours du compte (secteur, filière, etc.). Dans le cadre de ce compte, nous pourrions élaborer un programme de travail spécifique sur un certain nombre de problématiques. Concernant les comptes gérés par le service, nous allons mettre en place trois nouveaux modules des comptes de l'environnement en 2017, dont les comptes des écoactivités et les comptes des dépenses de protection de l'environnement. En 2016, nous conduirons par ailleurs une enquête sur la consommation d'énergie dans la construction.

Enfin, nous devrions valoriser de manière plus spécifique les indicateurs complémentaires au PIB. Nous présenterons un premier rapport en fin d'année et l'année 2016 sera la première année du rapport au Parlement sur les nouveaux indicateurs. Un travail spécifique sera également mené avec le service statistique de la pêche pour la valorisation de ses données.

A l'horizon 2018-2020, nous réfléchissons à renouveler l'enquête nationale Transport-Déplacement réalisée en 2007 selon une périodicité plus resserrée, c'est-à-dire tous les quatre ans, sur les aspects spécifiques de mobilité des ménages. Nous travaillons actuellement avec la DGTM et le Seeidd, mais nous devons également associer l'Ademe rapidement. Nous souhaiterions également profiter du réseau des enquêteurs de l'Insee pour mener cette enquête en 2018. Le SOeS sera par ailleurs le maître d'ouvrage de la prochaine enquête Logement sur laquelle nous menons aussi une réflexion plus générale sur son positionnement dans le système d'information du logement et sur son articulation avec les besoins énergétiques des ménages. Cette enquête devrait intervenir en 2020.

## **Claire PLATEAU**

Le développement durable recouvre l'environnement, mais il porte aussi des questions économiques et sociales abordées dans d'autres commissions. Je me concentrerai donc sur la mesure des inégalités et les questions de dispersion. Nous allons réactualiser les travaux de réconciliation de données macroéconomiques et microéconomiques pour exposer la dispersion des situations des ménages dans les comptes nationaux et publier des comptes par catégorie de ménages. Ce travail avait déjà été réalisé sur les données 2003. Nous devrions le reprendre avec des données 2011.

Le patrimoine constitue également un facteur important d'inégalités entre les ménages. En ce domaine, l'Insee a rénové son enquête Patrimoine, qui est devenue désormais triennale et panéalisée, ce qui permet de suivre les ménages au cours du temps et de comprendre la formation du patrimoine. En février 2016 paraîtront les premiers résultats de cette enquête.

Une demande très forte s'est fait jour pour raccourcir les délais de production d'un certain nombre d'indicateurs, notamment sur la dispersion des revenus ou la pauvreté monétaire. Une intention de projet a été déposée pour analyser au mieux les données fiscales, notamment celles concernant les déclarations d'impôt sur le revenu préremplies qui pourraient permettre de disposer de données plus tôt. Des travaux sont également engagés avec le SOeS sur l'empreinte carbone pour améliorer la mesure et raccourcir les délais. Il est prévu de publier un *Insee Référence* sur les revenus et patrimoine avec les premiers résultats de l'enquête Patrimoine rénovée. Cette publication abordera également des questions sur la détention patrimoniale, des éclairages particuliers sur les personnes mal cernées par les enquêtes comme les sans domicile fixe ou les jeunes et une analyse dynamique des revenus sur longue période au niveau local.

## IV. POINTS D'INFORMATION

### 1. Les nouveaux objectifs de développement durable adoptés par l'ONU

#### Claire PLATEAU

Ces objectifs de développement durable ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre dernier. Aux 8 Objectifs du millénaire (OMD) font suite 17 objectifs de développement durable et 169 cibles. Les Nations Unies ont pour objectif de mettre fin à la pauvreté d'ici 2030 et de transformer les vies tout en préservant la planète. Ces indicateurs résultent d'un long processus inclusif de négociation mis en place dès la conférence de Rio+20. Un groupe de travail a été lancé pour définir des objectifs de développement durable. Il a fusionné avec l'initiative Développement visant à renouveler les objectifs du millénaire. Une année de négociations intergouvernementales a permis de dégager les objectifs adoptés en septembre. De nombreux travaux scientifiques ont été menés en parallèle sur les questions de capacité statistique, compte tenu de l'exigence des demandes. Un groupe statistique présidé par la France a préparé ces travaux avant de céder sa place à un groupe dédié à la définition des indicateurs.

Les objectifs nouvellement adoptés couvrent un champ beaucoup plus large que les objectifs du millénaire et leurs 60 indicateurs, qui se limitaient aux questions de développement. Les objectifs de développement durable post-2015 portent sur les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et abordent aussi une dimension de gouvernance. Ainsi, si seuls les pays en développement étaient concernés par les objectifs du millénaire, tous les pays sont désormais concernés par ces nouveaux objectifs. Face aux 169 cibles qui ont été définies, il nous faudra déterminer des indicateurs, ce qui représente un challenge statistique considérable, surtout à l'échelle mondiale. Par ailleurs, les pouvoirs politiques souhaitent que personne ne soit laissé de côté, ce qui exigera de désagréger les données par sexe, niveau de revenu, zone géographique, etc. Cette démarche devrait se révéler très exigeante. Enfin, ces objectifs se recentrent sur le bien-être des peuples en incluant les dimensions de développement durable.

Les 17 objectifs concernent aussi bien le développement, la pauvreté, la faim, que le développement durable, la pollution, croissance inclusive, la gouvernance, les inégalités entre les pays ou au sein d'un même pays. Les objectifs du millénaire développaient une approche en silo et chacun d'eux devait être atteint indépendamment des autres. Dorénavant, tous les objectifs sont intimement liés les uns aux autres. Ainsi, l'objectif de réduction de la faim doit être mis en relation avec l'objectif de croissance inclusive et durable, la cible d'efficacité des ressources, la consommation et la production durable ou la réduction des pollutions. Les reportings devraient donc devenir beaucoup plus complexes.

Ces objectifs représentent un véritable challenge statistique pour tous les pays, d'autant que nous devons désormais réaliser un reporting non seulement au niveau global, mais aussi au niveau régional et au niveau national. Pour les OMD, les informations étaient essentiellement fournies par les agences onusiennes. Désormais, les instituts statistiques souhaitent collecter et contrôler les chiffres. C'est donc d'eux que l'information doit venir. À cette difficulté s'ajoute la nécessaire désagrégation des statistiques pour répondre au souci de ne laisser personne derrière, y compris en distinguant par ethnie, ce que notre loi statistique ne nous permet pas. Répondre à ces nouvelles exigences fait également naître un besoin de renforcer les capacités statistiques nationales pour produire ces indicateurs, un besoin de financement et de ressources internes et externes, notamment dans les pays qui disposent d'un système statistique relativement faible. Pour autant, ces objectifs représentent aussi une opportunité, car ils nous permettront sans doute de renforcer au niveau global nos capacités de production. D'ailleurs, les pays en développement accueillent ces objectifs de manière favorable, car ils y voient le moyen de renforcer leur appareil statistique. Enfin, pour répondre à toutes ces questions, nous aurons besoin d'innover et de développer de nouvelles méthodes statistiques.

Un long travail préparatoire a été mené par le *Friend of the Chair Group* présidé par la France. Pour définir ces indicateurs et pouvoir réaliser le reporting, la décision a été prise de mettre en place deux groupes : d'une part l'Inter-Agencies Expert Group (IAEG) composé de 28 instituts statistiques représentant de manière équilibrée les différentes zones du monde et chargé de définir la liste des indicateurs et de valider le reporting qui sera réalisé au niveau global, et d'autre part le High Level Group (HLG), un groupe de haut niveau pour les questions de partenariat, de coordination et de capacité statistique. Le premier groupe, dont la France fait partie, s'est réuni en juin et en octobre. Il était chargé de proposer une liste d'indicateurs, dont au moins un par cible, à la commission statistique qui se réunira en mars 2016. Il a essentiellement travaillé

à partir d'une plate-forme électronique d'échanges avec une consultation large des pays, de la société civile et des agences.

À l'issue de la réunion de Bangkok qui s'est tenue la semaine dernière, 224 indicateurs ont été retenus, dont 159 « green », qui peuvent être adoptés en l'état moyennant quelques affinements et 65 qui doivent encore faire l'objet de travaux. Les coprésidents du groupe doivent rencontrer le groupe des partenariats pour étudier la possibilité d'augmenter les capacités statistiques afin de pouvoir répondre à ces nouvelles demandes. La commission statistique adoptera cette liste d'indicateurs en mars 2016 avant son adoption formelle par l'assemblée générale des Nations Unies en septembre. Une nouvelle réunion du groupe est prévue à l'issue de la commission statistique en mars prochain pour travailler sur les questions de reporting, puisqu'un rapport est prévu dès juin 2016. Ce rapport prendra la suite du rapport sur les OMD qui a pris fin l'an dernier.

Ces objectifs adressent une demande très large à l'ensemble du système statistique. Il s'agit d'abord de produire des statistiques dans des domaines encore peu explorés, notamment le capital social ou la gouvernance. Il s'agit aussi de désagréger les indicateurs par catégorie de population en veillant à ne pas augmenter de manière excessive la charge statistique. Enfin, nous devons déterminer de quelle manière assurer le reporting au niveau national. À l'échelle européenne, nous essaierons de nous coordonner. Eurostat participe au groupe de définition des indicateurs en tant que membre observateur, mais l'articulation entre les différents niveaux n'est pas encore très précise à ce stade.

## **2. Indicateurs complémentaires au PIB**

### **Michèle PAPPALARDO**

Notre démarche en matière d'indicateurs complémentaires au PIB est plus modeste ; en tout cas, elle vise à reposer sur un nombre d'indicateurs plus réduit !

### **Claire PLATEAU**

Certains indicateurs se recourent tout de même. Les Allemands souhaitent que nous définissions un indicateur par objectif. Tel était d'ailleurs le mandat qui avait été confié au *Friend of the Chair Group*, mais nous avons constaté qu'avec 193 pays, cet objectif se révélait inatteignable.

Les dix indicateurs complémentaires au PIB ont été élaborés pour répondre à une loi du 13 avril 2015 dite « loi Eva Sas » qui prévoit que le Gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement. Cette exigence visait à donner une certaine pérennité à ces indicateurs.

Le Gouvernement a publié, le 27 octobre 2015, un rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse. Les dix indicateurs sélectionnés sont largement inspirés de la concertation organisée par le CESE et France Stratégie, en collaboration avec le Cnis et le service statistique public.

### **Michèle PAPPALARDO**

Cette concertation a bien entendu été engagée avant le vote de la loi.

### **Claire PLATEAU**

Dès janvier 2015, le Cese et France Stratégie ont mis en place un groupe de travail réunissant des experts et des citoyens pour définir un tableau de bord de dix indicateurs. Quatre réunions ont eu lieu entre février et mars. Nous avons préféré un tableau de bord à un indicateur composite qui se serait positionné en dehors du code de bonnes pratiques. Au-delà de ces quatre réunions, une large concertation citoyenne a été lancée en ligne sur le site internet de France Stratégie et du Cese en mai, à laquelle 4 800 personnes ont répondu. Un sondage a également été réalisé sur internet auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population de plus de 18 ans. En parallèle, des ateliers avec des panels de citoyens ont été mis en place, ainsi que des échanges avec des parlementaires et des élus des collectivités territoriales.

Le choix de ces indicateurs a donc été largement discuté. Ce tableau de bord a été adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière du Cese le 24 juin 2015.

Ces dix nouveaux indicateurs restent très proches des indicateurs de France Stratégie et du Cese qui avaient été présentés au Cnis en juin dernier. Le Gouvernement nous a demandé de fournir un certain nombre d'indicateurs stratégiques et opéré son choix en fonction de la disponibilité de données récentes, de la possibilité de comparaisons européennes et de déclinaisons territoriales. Sur les dix thèmes retenus par France Stratégie et le Cese, le Gouvernement en a retenu neuf, expliquant son choix par l'importance qu'il accorde au thème des inégalités et de la pauvreté qui l'a conduit à retenir deux indicateurs pour ce thème. En conséquence, pour limiter le nombre d'indicateurs à dix, il a supprimé le thème de la gestion des ressources et l'indicateur proposé pour l'illustrer, c'est-à-dire le taux de recyclage des déchets dont les dernières données étaient relatives à l'année 2013.

L'indicateur sur le patrimoine productif a été remplacé par les dépenses de recherche. Il est vrai que cet indicateur s'avère parfait dans l'absolu, mais il ne présente pas une grande qualité statistique, puisque la méthode d'évaluation de l'investissement en comptabilité nationale est exogène. Ainsi, lorsque la situation économique se détériore, des déclassements importants se produisent et des usines ferment. Or ces éléments ne se retrouvent pas dans l'indicateur. Par ailleurs, cet indicateur se révèle très sensible aux bulles immobilières. Pour l'indicateur relatif à l'éducation, France Stratégie et le Cese avaient choisi le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans à défaut, puisqu'il existait une rupture de série pour les sorties précoces. Le Gouvernement a néanmoins retenu cet indicateur des sorties précoces, qui peut facilement être utilisé pour les comparaisons européennes. Enfin, pour la biodiversité, de longs débats s'étaient engagés entre l'indice d'abondance des oiseaux et l'artificialisation des sols. France Stratégie et le CESE avaient retenu le premier, le Gouvernement a préféré le second. Enfin, il a ajouté un indicateur sur la pauvreté en conditions de vie.

Sur les dix nouveaux indicateurs de richesse, nous pouvons noter la fraîcheur des données, avec huit indicateurs relatifs à l'année n-1 (2014) et deux indicateurs relatifs à l'année n-2 qui portent sur la dispersion des revenus et l'empreinte carbone. Pour ce dernier indicateur, néanmoins, nous disposons d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2014. Des comparaisons européennes se révèlent également possibles pour tous les indicateurs, de même que des désagrégations par genre, classe d'âge, acteur économique, etc. Le tableau reste par ailleurs cohérent avec d'autres démarches, que ce soit la stratégie Europe 2020, les indicateurs de développement durable des Nations Unies ou les indicateurs des stratégies nationales françaises.

#### **Michèle PAPPALARDO**

Un rapport très pédagogique a été réalisé sur chaque indicateur et son évolution.

#### **Denis DURAND**

Sans rien retirer à la qualité de l'exposé ni du résultat obtenu, vous indiquez que les propositions du CESE ont été adoptées à l'unanimité. Or une vingtaine d'abstentions a été comptabilisée.

#### **Georges LOUIS**

Sur la mesure des inégalités, le Gouvernement compare les 20 % les plus aisés de la population aux 20 % les plus pauvres alors que France Stratégie et le Cese proposaient de raisonner sur une frange de 10 % de population. Nous devrions ainsi obtenir une meilleure image.

### **3. Proposition d'avis**

#### **Michèle PAPPALARDO**

La commission travaillant sur ce sujet de longue date, il nous est apparu intéressant d'adopter un avis.

#### **Dominique ALLAIN**

Nous vous proposons l'avis suivant :

La large concertation organisée par le CESE et France Stratégie, en collaboration avec le Cnis et le service statistique public a permis de proposer pour un certain nombre de thèmes dix indicateurs phares et des indicateurs complémentaires, compatibles avec un cadre théorique international et complétant le PIB dans les domaines social, économique et environnemental. Sur la base de cette proposition, un tableau de bord de dix indicateurs a été retenu qui permettra un rapport annuel annexé au projet de loi de finances. Ce tableau de bord est une avancée importante qui correspond à la demande du Conseil dans ses avis généraux n° 30 de moyen terme et n° 4 de 2015.

Le Conseil recommande la diffusion annuelle par la statistique publique de l'ensemble du tableau de bord et des informations nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne utilisation des indicateurs complémentaires au PIB.

Par ailleurs, il renouvelle sa demande d'améliorer les délais de mise à disposition des indicateurs, notamment pour les revenus et l'empreinte carbone.

**Pierrette CROSEMARIE**

Ne pourrions-nous pas indiquer « *un nombre limité* » plutôt qu'un « *certain nombre* », car la définition de dix indicateurs a constitué une contrainte forte ?

**Michèle PAPPALARDO**

Tout à fait. Si vous n'avez pas d'autre remarque, nous considérons que l'avis est adopté.

*L'avis présenté en séance est approuvé.*

## **CONCLUSION**

**Michèle PAPPALARDO**

Merci pour votre participation.

La séance est levée à 18 heures 25.

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- ◆ [Programme statistique 2016 - Commission Système financier et financement de l'économie - 2015 - 2e réunion](#)
- ◆ [Programme statistique 2016 - Commission Environnement et développement durable - 2015 - 2e réunion](#)

---

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

- ◆ [Indicateurs de mesure et enjeux de l'investissement responsable - Novethic - Diaporama](#)
- ◆ [Quelle traçabilité de l'ISR dans les fonds d'investissement ? - Banque de France - Diaporama](#)
- ◆ [Enjeux associés à l'orientation des flux financiers vers la transition énergétique - Ademe - Diaporama](#)
- ◆ [Système européen d'échange de quotas d'émissions \(SEQE-UE\) : quelles données disponibles dans le cadre de l'amélioration contenue dans l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre \(GES\) ? - Citepa - Diaporama](#)
- ◆ [Utilisation des données et production d'indicateurs pour une stratégie sobre en carbone - Carbone 4 - Diaporama](#)
- ◆ [Les objectifs de développement durable post 2015, ONU - Insee - Diaporama](#)
- ◆ [Indicateurs complémentaires au PIB - Insee - Diaporama](#)